PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE L'AME
DU 9 FEVRIER 2021

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le NEUF FEVRIER à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Tivoli – 1 rue du Président Franklin Roosevelt à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, CARNEZAT, LAVIER, SALL, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, HEUGUES, RAMBAUD, PRUNEAU, ÖZTÜRK, PASCAUD, CHRISTODOULOU, MOUTAUX, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, RICARDOU, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, GODEY, DIGEON, VAREILLES, HOUDRÉ, TERRIER, DELANDRE, CHARLES, VATRIN, LÉON, NOTTIN (à partir de 18h10), WEBER, DESRUMAUX, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme CARNEZAT, Mme CHBIHI KADDOURI à M. NOTTIN, M. LAURENT à M. GAILLARD.

Excusés : Mme MUSLIN-BUREAU, M. GABORET, M. MIREUX.

Absente : Mme POUILLET

Madame LANGRAND remplit les fonctions de secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal des séances du 17 novembre 2020 et du 15 décembre 2020 3
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT : 3
Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération n° 20-138 du 09/07/2020) : 6

FINANCES 7

1) Vote du budget primitif – Exercice 2021 – Budget général 7
2) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe Assainissement 39
3) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe Eau potable 41
4) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe ZI Amilly 43
5) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe Grande prairie 43
6) Vote du budget primitif - Exercice 2021 – Budget annexe Ilot 19 44
7) Vote du budget primitif - Exercice 2021 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau) 45
8) Vote du budget primitif - Exercice 2021 – Budget annexe Zone économique Arboria 45

Monsieur SALL siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 18 heures 50. 46

9) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe Zone d'Activités Economique Portuaire (ZAEP) Saint Roch 46
10) Subvention au Comité des œuvres sociales de l'AME – Exercice 2021 47
11) Autorisation de Programme et Crédits de paiement – Usine de potabilisation des eaux issues de champ captant de la Chise à Amilly – Ajustement 2 - Exercice 2021 47

AFFAIRES GENERALES 50

12) Désignation des représentants de l'Agglomération Montargoise à Approlys Centr'Achats 50

CULTURE 51

13) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Conservatoire de Musique et de Danse de Montargis (Mairie de Montargis) 51
14) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Centre de semi-liberté de Montargis 51

AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ 52

15) Contribution au Centre de Planification et d'Education Familiale au titre de l'exercice 2021 52

SPORTS 53

16) Attribution d'une subvention à l'association « Les Roues dans l'AME » pour l'organisation de l'étape à Amilly du Paris-Nice 2021 53
17) Participation financière à la Mairie de Montargis pour la patinoire temporaire 53

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE 54

18) Aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la SAS SODIMAVI pour la construction d'une nouvelle concession Poids lourds à Pannes Arboria 1 54

TOURISME **55**

19) Attribution d'une subvention ordinaire à l'Office de Tourisme – Exercice 2021 55

HABITAT **55**

20) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Versements des aides 55
21) Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur : Lancement de la démarche et demande d'un Porter à connaissance des services de l'Etat 56
22) POA habitat : Convention d'Utilité Sociale de LogemLoiret : Approbation et autorisation à Monsieur le Président de la signer 57
23) POA Habitat : Convention d'Utilité Sociale de France Loire : Approbation et autorisation à Monsieur le Président de la signer 60

TRAVAUX **62**

24) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 2 au marché n° 17-032S de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de l'unité de traitement des eaux issues du champ captant de la Chise à Amilly 62
25) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 2 au marché n° 18-030T de travaux de construction de l'unité de traitement des eaux issues de champ captant de la Chise à Amilly 64

ØØØØØ

Le quorum étant atteint, Monsieur BILLAULT, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures.

Monsieur BILLAULT : « Merci de vous asseoir. Nous ferons en sorte que ce conseil soit le plus concis et rapide possible. Le contexte général de pluie, de verglas, de neige peut venir dans 1 heure ou 2. Si on pouvait avoir fini avant 20 heures, ce serait bien.

Compte tenu de la situation sanitaire, la séance aura lieu sans public physique mais sera enregistrée et diffusée en direct sur la chaîne Youtube de l'Agglomération Montargoise ainsi que sur le compte Facebook de l'Agglomération Montargoise. Elle est suivie par beaucoup de personnes, donc faites attention à ce que vous dites. Lorsque vous prenez la parole, nommez-vous bien de façon que tout le monde sache qui parle. Je l'avais déjà dit la dernière fois, c'est quand même plus facile pour suivre les débats. »

Approbation du procès-verbal des séances du 17 novembre 2020 et du 15 décembre 2020
Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux des séances du 17 novembre 2020 et du 15 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT :

Décision n° 20-70 du 2/12/2020 :
J'ai décidé d'autoriser l'occupation temporaire de la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory à Melle SENEGAS et M. OZGA, du 1er décembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2028. Cette autorisation est consentie, moyennant une redevance annuelle de 270 €, en vue du stationnement à but non lucratif d'aéronefs.

Décision n° 20-72 du 17/11/2020 :

J'ai décidé d'autoriser l'occupation temporaire de la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory à l'aéroclub du Gâtinais, du 1er décembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2028. Cette autorisation est consentie gratuitement en vue du stationnement à but non lucratif d'aéronefs.

Décision n° 20-73 du 27/11/2020 :
J'ai décidé la mise à disposition de locaux dans l'Espace Multi-Services de l'Agglomération Montargoise, 26 rue de la Pontonnerie à Montargis, au profit du pôle Actions Sociales et Famille de la mairie de Chalette-sur-Loing, du 15 décembre 2020 jusqu'au 2 juillet 2021. L'indemnité d'occupation de ce local partagé est fixée à l'euro symbolique avec dispense de paiement. Des ateliers sportifs au féminin et des ateliers ludiques seront organisés.

Décision n° 20-74 du 30/11/2020 :
J'ai décidé d'exercer le Droit de Préemption Urbain Renforcé sur une chambre de 10,97 m^2 lot n° 40, résidence La Garde, sise 57 boulevard Kennedy à Montargis (section AT n° 30), appartenant à M. et Mme FERON, moyennant le prix déclaré de 4 500 € (frais notariés en plus, à la charge de l'Agglomération Montargoise). Ce droit de préemption est exercé afin de constituer une réserve foncière en vue de permettre la réalisation de l'objectif de redressement des copropriétés du Plan de sauvegarde.

Décision n° 20-75 du 30/11/2020 :
J'ai décidé d'exercer le Droit de Préemption Urbain Renforcé sur un appartement de 46 m^2 lot n° 50 et une cave lot n° 5 résidence La Garde sis 57 boulevard Kennedy à Montargis (section AT n° 30), appartenant à Mme DIALLO, moyennant le prix déclaré de 8 000 € (frais de notaires en plus, à la charge de l'Agglomération Montargoise). Ce droit de préemption est exercé afin de constituer une réserve foncière en vue de permettre la réalisation de l'objectif de redressement des copropriétés du Plan de sauvegarde.

Décision n° 20-76 du 30/11/2020 :
J'ai décidé de signer la convention avec le collège Paul Eluard accordant l'utilisation des installations sportives du Complexe sportif du CHÂTEAU BLANC pour l'année scolaire 2020-2021. Compte tenu du caractère exceptionnel de la demande (gymnase du collège fermé pour travaux), la mise à disposition se fera à titre gracieux. Cette décision annule et remplace la décision n° 20-53 du 17/11/20.

Décision n° 20-77 du 03/12/2020 :
J'ai décidé de demander une subvention auprès du Département du Loiret pour l'aménagement du stand de tir à Amilly dans le cadre du contrat départemental de soutien aux projets structurants 2017-2019. Le coût prévisionnel de cette opération à la charge de l'Agglomération Montargoise est estimé à 1 130 000 € HT et le montant maximum de la subvention départementale s'élève à 455 300 €.

Décision n° 20-78 du 04/12/2020 (décision annulée et remplacée par la décision n° 20-81) :
J'ai décidé de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'étude de diagnostic amont sur les bassins de collecte des stations d'épuration des Prés blonds à Chalette-sur-Loing et de l'Union à Amilly et la mise en place du diagnostic permanent de son système d'assainissement collectif. La demande de subvention porte sur un montant de 107 623,71 € HT mis à la charge du délégataire du service d'assainissement collectif. Conformément au contrat de délégation, les subventions seront intégralement perçues par la collectivité et imputées en recettes du budget annexe assainissement.

Décision n° 20-79 du 07/12/2020 :
J'ai décidé de modifier la décision n° 20-69 du 16/11/20 relative à la demande de subvention dans le cadre du CPER Centre 2015-2020/FNADT pour l'aménagement du pôle multimodal des lycées du Château-Blanc et Durzy. Le plan de financement modifié est le suivant :

Nature des dépenses	Montant € HT	Montant € TTC	Ressources	Montant €
Travaux	506 596,50	607 791,60	Financement Etat/CPER	184 360,00
Espaces verts	32 300,00	38 760,00	Financement Région/CPER	184 360,00
Signalisation-mobilier	97 579,00	117 094,80		
Prestations intellectuelles	16 500,00	19 800,00	Autofinancement	284 255,50
Total	652 975,50	783 570,60	Total	652 975,50

Décision n° 20-80 du 10/12/2020 :
J'ai décidé de modifier la convention de mise à disposition de locaux dans l'Espace Multi-services de l'AME, 26 rue de la Pontonnerie à Montargis, au profit du Département du Loiret, pour le compte de la PMI. L'avenant prévoit, à compter du 19 janvier 2021, une permanence supplémentaire chaque 3ème mardi du mois afin de pouvoir réaliser des consultations médicales de jeunes enfants.

Décision n° 20-81 du 11/12/2020 (annule et remplace la décision n° 20-78) :
J'ai décidé de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'étude de diagnostic amont sur les bassins de collecte des stations d'épuration des Prés blonds à Chalette-sur-Loing et de l'Union à Amilly et la mise en place du diagnostic permanent de son système d'assainissement collectif. La demande de subvention porte sur un montant de 126 679 € HT mis à la charge du délégataire du service d'assainissement collectif. Conformément au contrat de délégation, les subventions seront intégralement perçues par la collectivité et imputées en recettes du budget annexe assainissement.

Décision n° 20-82 du 11/12/2020 :
J'ai décidé de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021 concernant la construction d'un mur de soutènement à l'ancienne papeterie de Bûges. La demande de subvention porte sur un coût total d'opération à la charge de l'Agglomération Montargoise de 262 300 € HT avec un taux de subvention susceptible d'atteindre les 35 %, soit un montant de subvention estimé à 91 805 €.

Décision n° 20-83 du 14/12/2020 :
J'ai décidé de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des travaux de réhabilitation du château d'eau potable des Goths à Amilly. La demande de subvention porte sur un montant à la charge de l'Agglomération Montargoise de 234 310 € HT.

Décision n° 20-84 du 22/12/2020 :
J'ai décidé de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de construction de l'usine de potabilisation des eaux issues du champ captant de la Chise à Amilly (adaptations du projet suite à la découverte de la pollution sur l'emprise du projet initial). La demande de subvention porte sur un montant d'études et de travaux de 586 362 € HT.

Décisions n° 21-01 à n° 21-06 du 07/01/2021 :
J'ai décidé de signer les conventions d'occupation précaire d'une partie des locaux du Centre commercial de la Chaussée, 30 rue du Faubourg de la Chaussée, 1er étage, à Montargis, avec :

- Madame Anne COFFINEAU, gynécologue-obstétricienne,
- Madame Boutheina BEN ROMDHANE, gynécologue-obstétricienne,
- Monsieur Thinh, Cuong VU, stomatologue,
- Madame Lucie BOISSELIER et M. Jérémie LASKAR, podologues,
- Madame Catherine LAMOITIER, sage-femme,
- Madame Deborah PAILLARD, infirmière, Madame Rosalia VIANA, infirmière, et Madame Delphine DEPARDIEU, diététicienne.

Ces conventions sont consenties et acceptées pour la période du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. L'indemnité d'occupation correspond à 7 €/m²/mois. Les charges afférentes aux locaux sont calculées au prorata des surfaces occupées.

Décision n° 21-07 du 18/01/2021 :
J'ai décidé :

- d'approuver la manifestation "Artistes dans la forêt" en 2021 avec la mise en place de résidence d'artistes et de réalisation in situ de sculptures et installations en forêt de Montargis,
- de solliciter auprès des différents partenaires les aides et subventions nécessaires (Conseil départemental du Loiret, Conseil régional du Centre-Val de Loire, DRAC…) et de signer les conventions afférentes.

Décision n° 21-08 du 18/01/2021 :
J'ai décidé :

- d'approuver le projet d'exposition découverte du ciel nocturne et de ses animaux nocturnes, les amphibiens en 2021,
- de solliciter auprès des différents partenaires les aides et subventions nécessaires (Conseil départemental du Loiret, Conseil régional du Centre-Val de Loire, DRAC…) et de signer les conventions afférentes.

Décision n° 21-09 du 22/01/2021 :
J'ai décidé de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sur la commune d'Amilly, rue des Mésanges. Cette demande de subvention porte sur un montant de travaux à la charge de l'AME qui s'élève à 68 380 € HT avec un taux de subvention susceptible d'atteindre les 60 %, soit une aide financière estimée à 41 028 € HT.

Décision n° 21-10 du 27/01/2021 :
J'ai décidé de déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, la procédure de commande publique relative à la sélection d'un graphiste pour les saisons culturelles 2021 à 2024.

Décision n° 21-11 du 28/01/2021 :
J'ai décidé de mettre à disposition des locaux dans l'Espace Multi-services de l'AME, 26 rue de la Pontonnerie à Montargis, au profit de l'association "Lien social et médiation" du 16 février 2021 jusqu'au 15 février 2022. L'indemnité d'occupation de ce local partagé est fixée à l'euro symbolique avec dispense de paiement. L'association assure les médiations familiales sur l'agglomération montargoise dans le cadre de l'appel à projet du Comité de coordination de la médiation familiale et des espaces de rencontre du Loiret.

Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération n° 20-138 du 09/07/2020) :

Marché n° 20-039T du 04/01/2021 :
J'ai signé le marché de travaux de réfection de l'intrados du Pont St Nicolas - rue de Vaublanc à Montargis. L'attributaire de ce marché est SAS FREYSSINET France dont le montant s'élève à 186 776,66 € HT.

Marché n° 20-040S du 23/12/2020 :
J'ai signé le marché pour la réalisation, la fourniture et la livraison de titres-restaurant pour les agents de la communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing au titre des années 2021 à 2024. L'attributaire de ce marché est EDENRED France SAS. Le montant minimum de l'accord-cadre s'élève à 100 000 € HT par an.

Marché n° 21-001T du 21/01/2021 :
J'ai signé le marché de travaux de modification de rejet des eaux pluviales rue du Moulin à Pannes. L'attributaire de ce marché est MERLIN TP dont le montant s'élève à 36 230 € HT.

Marché n° 21-002F du 22/01/2021 :
J'ai signé le marché pour la location et la maintenance d'une machine à affranchir avec une balance postale intégrée et l'achat de consommables. L'attributaire de ce marché est PITNEY BOWES SAS dont le montant s'élève à 1 299,15 € HT.

Avenants n° 1 aux marchés n° 20-010T et n° 20-011Tdu 07/12/2020 :
J'ai signé les avenants aux marchés pour les travaux d'aménagement de la RD 2007, partie Nord, La Commodité sur la commune de Solterre, contractés avec Eurovia Centre Loire. Ces avenants prennent en compte des prestations supplémentaires et des ajustements de quantité (découverte de réseaux non identifiés, amélioration de la sécurité du projet et refus du Département de prendre à sa charge des travaux de voirie comme prévu initialement). Le montant du lot 1 VRD s'élève à 69 259,58 € HT. Le montant du lot 2 : Eclairage et feux tricolores s'élève à 26 433,40 € HT. Compte-tenu de ces éléments, la date de fin du marché prévue initialement le 30 novembre 2020 est reportée au 26 février 2021.

Avenant n° 1 au marché n° 18-026S du 30/11/2020 :
J'ai signé un avenant n° 1 au marché relatif à la réalisation de diagnostic amiante et HAP dans les enrobés pour les travaux du service infrastructures de l'Agglomération Montargoise, contracté avec AC ENVIRONNEMENT. Cet avenant prend en compte l'ajustement du montant annuel maximum de l'accord-cadre à 26 000 € HT au lieu de 20 000 € HT, suite à l'ajout de prestations.

Reconduction tacite du marché n° 18-001T du 11/01/2018 :
Le marché relatif aux travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, branchements et travaux divers est reconduit pour la période du 11/01/2021 au 10/01/2022 (4ème et dernière période). Le montant minimum est de 400 000 € HT, le montant maximum s'élève à 800 000 € HT.

Reconduction tacite du marché n° 18-044T du 7/12/2018 :
Le marché relatif aux prestations de nettoyage des locaux de l'Agglomération Montargoise, contracté avec DERICHEBOURG, est reconduit pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (3ème période). Cet accord-cadre à bons de commande comporte un seuil minimum de 170 000 € HT, sans seuil maximum.

FINANCES

1) Vote du budget primitif – Exercice 2021 – Budget général

Monsieur BÉGUIN : « Je vais d'abord commencer par vous donner des explications sur ce budget primitif. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 35 124 295 € avec un virement vers la section d'investissement de 4 000 000 € (Pour mémoire BP 2020 : 36 173 430 € - Virement : 3 812 000 €).

Ce budget, comme annoncé lors du Rapport d'orientions budgétaires reflète le contexte économique et sanitaire incertain qui a imposé une maitrise des dépenses et fait apparaitre une estimation de perte nette de nos recettes fiscales.
Les reports et les résultats ne sont pas repris dans ce Budget Primitif 2021, ils le seront au Budget Supplémentaire.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, du fait de la diminution de nos recettes fiscales, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (Enveloppe 2020 : 1 465 000 €) et le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (400 000 € net environ) n'ont pas été budgétés. Ils seront inscrits au Budget Supplémentaire, sur la reprise des résultats.
Pour la DSC, les deux critères écarts de revenu et insuffisance de potentiel financier comptent pour 20 % dans la répartition de la DSC au lieu de 35 %.

Pour se conformer au nouveau cadre législatif, le poids de ces 2 critères doit être relevé avec en contrepartie une baisse du poids des autres critères, par conséquent nous devrons avoir un débat sur le calcul et la pérennité de la DSC en 2021.
Après le vote du budget, il faudra que la Commission des Finances travaille sur ce dossier ainsi que celui de la révision du pacte financier.
La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges devra également se réunir, pour faire le bilan des transferts de charges. Cet état des lieux depuis le premier transfert n'a jamais été présenté aux élus.

Pour les charges à caractère général, l'Agglomération est liée par de nombreux contrats et marchés (Fluides, Informatique, location photocopieurs, maintenance bâtiments et matériel, Ménage…)
Toutes les demandes de subventions des domaines sportif, culturel et social n'ont pas été inscrites dans ce Budget Primitif.
Il revient aux commissions de poursuivre l'étude des demandes de subventions formulées au titre de l'année 2021 au regard notamment des bilans 2020 (rapport entre la subvention versée au titre de 2020 et les actions réalisées compte tenu du contexte sanitaire).

Après cette étude, des propositions seront faites en vue d'une inscription budgétaire au Budget Supplémentaire :
Subventions 2021 non inscrites au BP 2021 A REPORTER AU BS APRES ETUDE DES DOSSIERS
92023 Communication
C2L En lien avec les antennistes Pas de réalisé en 2020 (non budgétée)

9233 DAC

Cie Je est un autre	*6 000 € (5 000 € en 2020)*
VLAD	*2 000 € (500 € en 2020)*
Croqueurs de Pavé	*4 000 € (4 000 € en 2020)*
Masque d'Or	*18 000 € (11 200 € sur 16 000 € en 2020)*
Amis des Musées	*1 500 € (1 500 € en 2020)*
UTL	*9 000 € (6 000 € en 2020)*
Territoire de l'Art	*3 000 € (0 en 2020)*
Faré Boron	*1 900 € (o en 2020 Nouvelle demande)*
	45 400 € (non budgétés)

92415 POLITIQUE SPORTIVE

Grandes manifestations	*11 000 € (non budgétés) sauf Paris Nice 43 200 € qui est budgété*
Aides à la Performance	*Enveloppe de 21 000 € (Demandé 28 100 €)*
Aides au mouvement sportif Divisé par 2	*34 500 € de budgété au BP 2021*
UNSS BUDGETE 5 000 €	
	45 500 € (non budgétés)

92521 SOCIAL

Vaincre la Mucoviscidose	*2 600 € (2 600 € en 2020)*
AIME	*500 € (500 € en 2020)*
	3 100 € (non budgétés)

ORPADAM 45 000 € Budgétés
PIMM'S 28 000 € Budgétés

DSU Enveloppe 100 000 € pour 140 000 € demandés
IMANIS Accueil de jour 26 000 € Budgétés
Projet o Chaud Croix Rouge 7 662 € Budgétés
Aide aux victimes 10 000 € Budgétés

Brigades vertes 8 730 € (0 en 2020 Demande du bilan des actions 2020)
92830 Environnement
Gatinais Nature 1 000 € Nouvelle demande

9290 ECONOMIQUE

Pôle d'activité Mandoria	*500 € (0 en 2020)*
Rotary club	*500 € (0 en 2020) Challenge inter entreprise*
Gatinais emploi	*1 500 € (0 en 2020)*
ADIM	*4 000 € (0 en 2020)*

COS 46 000 Budgétés 23 000 €

SOIT 133 230 € NON BUDGETES AU BP 2021

Au niveau du personnel, il a été budgété 4 nouveaux recrutements :
3 au service administratif, un chargé de subvention, un conseiller Prévention et un technicien assainissement
1 au service économique, Catégorie A

Les recettes ont été estimées en fonction du contexte économique et au vu des données du Cabinet Klopfer.
La dette
Le remboursement du capital est de 5 800 000 € et les intérêts de 720 000 €.
Le capital restant dû (CRD) au 01/01/2021 du budget général est de 40 638 655 €, en 2020, il a été mobilisé un prêt de 3 500 000 € et un contrat de 3 500 000 € a été signé et inclus dans les reports. Ce dernier prêt est mobilisable jusqu'au 1er semestre 2021, quand il sera encaissé, le CRD sur 2021 sera de 44 138 655 €.

BP 2021 SECTION FONCTIONNEMENT		BP 2021		Rappel BP 2020		Réalisés 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
92020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE		**4 556 394,00 €**	**496 000,00 €**	**4 303 665,00 €**	**391 000,00 €**	**4 156 474,00 €**	**360 640,00 €**
	D - BAT 92020 60611 BAT EAU ET ASSAINISSEMENT 1 500,00 €						
	D - BAT 92020 60612 BAT -ENERGIE - ELECTRICITÉ 25 000,00 €						
	D - BAT 92020 60612 BAT CHAU ENERGIE - ELECTRICITE 6 000,00 €						
	D - BAT 92020 6061210 -BAT P1 GAZ DE VILLE 18 000,00 €						
	D - BAT 92020 60631 BAT FOURNITURES D'ENTRETIEN 5 000,00 €						
	D - BAT 92020 - 60632 BAT FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 4 500,00 €						
	D - BAT 92020 61521 BAT ENTRETIEN DE TERRAINS 5 800,00 €						
	D - BAT 92020 615221 BAT BATIMENTS PUBLICS 27 000,00 €						
	AMO POJEX Suivi marché chauffage						
	D - BAT 92020 615221 BAT CHAU BATIMENTS PUBLICS 2 300,00 €						
	D - BAT 92020 6152210 BAT P2 ENTRETIEN 4 500,00 €						
	D - BAT 92020 6152210 BAT CHAU P2 ENTRETIEN 3 900,00 €						
	D - BAT 92020 6155810 BAT ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 7 800,00 €						
	D - BAT 92020 6155810 BAT CHAU ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 1 100,00 €						
	D - BAT 92020 6156 BAT MAINTENANCE 20 270,00 €						
	D - BAT 92020 6156 BAT CHAU MAINTENANCE 1 230,00 €						
	D - BAT 92020 6283 BAT - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 74 250,00 €						
	D - BAT 92020 6283 - BAT CHAU FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 16 160,00 €						
	D - COM 92020 60622 CARBURANTS 22 000,00 €						
	D - COM 92020 61551 MATERIEL ROULANT 12 000,00 €						
	D - FIN 92020 60632 BAT ASP FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 1 000,00 €						
	D - FIN 92020 60632 FIN - FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT 500,00 €						
	D - FIN 92020 60636 - FIN VÊTEMENTS DE TRAVAIL 5 000,00 €						
	D - FIN 92020 6064 FIN FOURNITURES ADMINISTRATIVES 15 000,00 €						
	D - FIN 92020 6068 BAT ASP AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 5 000,00 €						
	D - FIN 2020 6068 FIN AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES 25 000,00 €						
	D - FIN 92020 611 FIN CONTRATS DE PREST.DE SERV. 65 000,00 €						
	Mission archivage Abonnement DOCAPOST Location copieurs Observatoire Financier						
	Location machine à affranchir						
	D - FIN 92020 611 FIN CHAU - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI 6 150,00 €						
	Location copieurs Fontaine à eau						
	D - FIN 92020 611 RH CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI 13 800,00 €						
	Contrat CDG45 Mission ACFI Enveloppe CHSCT						

	D - FIN 92020 6132 FIN LOCATIONS IMMOBILIÈRES 9 100,00 €								
	Local Cepoy Parking INDIGO								
	D - FIN - 92020 6135 FIN LOCATIONS MOBILIÈRES 10 850,00 €								
	Location Véhicules - Batteries ZOE								
	D - FIN - 92020 614 FIN - CHAU CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRI 100 000,00 €								
	Charges copropriété Chaussée								
	D - FIN - 92020 6156 FIN MAINTENANCE 41 400,00 €								
	CIRIL MARCO COLIBRI								
	D - FIN 92020 6161 FIN MULTIRISQUES 125 686,00 €								
	Flotte véhicules Multirisque dommage aux biens Responsabilité civile								
	D - FIN 92020 6168 FIN AUTRES PRIMES D'ASSURANCE 1 500,00 €								
	D - FIN 92020 6182 FIN DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNI 12 210,00 €								
	D - FIN 92020 6188 FIN AUTRES FRAIS DIVERS 7 000,00 €								
	Assemblée des communautés de France								
	D - FIN 92020 6226 FIN HONORAIRES 40 000,00 €								
	Klopfer et divers								
	D - FIN 92020 6227 FIN FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX 1 000,00 €								
	D - FIN 92020 6231 FIN ANNONCES ET INSERTIONS 10 000,00 €								
	Annonces recrutement								
	D - FIN 920206256 FIN MISSIONS 1 500,00 €								
	D - FIN 92020 6261 FIN FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT 36 093,00 €								
	D - FIN 92020 6262 FIN FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS 30 500,00 €								
	D - FIN 92020 6281 FIN CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ... 1 800,00 €								
	AML 45								
	D - FIN 92020 63512 FON TAXES FONCIERES 30 000,00 €								
	D - FIN 92020 63513 FON AUTRES IMPOTS LOCAUX 3 300,00 €								
	D - FIN 92020 6541 FIN CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR 1 000,00 €								
	D - FIN 92020 6542 FIN CREANCES ETEINTES 1 000,00 €								
	D - FIN 92020 65888 FIN CHARGES DIVERSES DE LA GESTION 5 045,00 €								
	APPROLYS								
	D - FIN 92020 6718 FIN AUTRES CH. EXCEP.S/OPÉRATIONS DE 31 500,00 €								
	D - FIN 92020 673 FIN TITRES ANNULÉS(SUR EXERCICES ANT 4 500,00 €								
	D - FIN 92020 678 FIN AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES 18 320,00 €								
	D - INFO 92020 6068 INFO AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 2 500,00 €								
	D - INFO 92020 611 INFO CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI 54 100,00 €								
	D - INFO 92020 6156 INFO MAINTENANCE 45 900,00 €								
	D - INFO 92020 6182 INFO DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNI 500,00 €								

	D - INFO 92020 6262 INFO FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 73 000,00 €							
	D - POL 92020 611 POL CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI 10 000,00 €							
	Fourriere automobile							
	RH/PERSONNEL 3 452 330 €	**2020 : 3 162 750 €**						
	Dont							
	D - RH 92020 617 FIN ETUDES ET RECHERCHES 25 000,00 €							
	Diagnostic RPS							
	D - RH 92020 6184 FIN VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE F 50 000,00 €							
	Frais formation Personnel							
	D - RH 92020 6218 FIN AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR 20 000,00 €							
	Commissaires enquêteur							
	D - RH 92020 6251 FIN VOYAGES ET DEPLACEMENTS 2 270,00 €							
	D - RH 92020 6251 REG VOYAGES ET DEPLACEMENTS 220,00 €							
	D- RH 92020 6455 Cotisation pour assurance du personnel 100 000,00 €							
	Elus							
	D - RH 92020 6531 FIN INDEMNITÉS 278 360,00 €							
	D - RH 92020 6533 FIN COTISATIONS DE RETRAITE 17 380,00 €							
	D - RH 92020 6535 FIN FORMATION 28 000,00 €							
	R - FIN 92020 70841 FIN MISE À DISP. DE PERSONNEL BUDGETS ANNEXES 235 000,00 €							
	R - FIN 92020 70848 FIN MISE A DISPOSITION AUX AUTRES ORGANISMES 30 000,00 €							
	R - FIN 92020 70875 FIN PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP 123 000,00 €							
	Remboursement RGPD							
	R - FIN 92020 70878 FIN PAR D'AUTRES REDEVABLES 17 000,00 €							
	Remboursement RGPD							
	R - FIN 92020 752 FIN REVENUS DES IMMEUBLES 20 000,00 €							
	Antennistes							
	R - FIN 92020 7588 FIN AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTIO 65 000,00 €							
	Tickets restaurants							
	R - RH 92020 6419 FIN REMBOURSEMENTS SUR RÉMUNÉRAT. DU 5 000,00 €							
	R - RH 92020 6459 FIN REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S. 1 000,00 €							
92023 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICIT				**160 260,00 €**	**0,00 €**	**107 000,00 €**	**0,00 €**	**43 489,00 €**	**0,00 €**
	Les frais de communication des différents services sont regroupés dans cette fonction,							

Monsieur BÉGUIN : « En ce qui concerne la communication, le budget a énormément augmenté. Chaque service disposait d'un budget communication qui est maintenant regroupé dans le même chapitre. »

Arrivée de Monsieur NOTTIN à 18 heures 10.

D - COM 92023 6068 COM AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 500,00 €							
D - COM 92023 611 COM CONTRATS DE PREST.DE SERV. AVEC 26 000,00 €							
Refont site internet Nouvelle identité visuelle							
D - COM 92023 6188 COM AUTRES FRAIS DIVERS 40 500,00 €							
D - COM 92023 6188 SPOR AUTRES FRAIS DIVERS 5 000,00 €							
D - COM 92023 6231 COM ANNONCES ET INSERTIONS 5 000,00 €							
D - COM 92023 6231 DSU ANNONCES ET INSERTIONS 500,00 €							
D - COM 92023 6231 MAIS ANNONCES ET INSERTIONS 3 000,00 €							
D - COM 92023 6231 MUSE ANNONCES ET INSERTIONS 5 000,00 €							
D - COM 92023 6236 AGO CATALOGUES ET IMPRIMES 2 700,00 €							
D COM -92023 - 6236 COM CATALOGUES ET IMPRIMES 2 800,00 €							
D - COM 92023 6236 DSU CATALOGUES ET IMPRIMES 500,00 €							
D - COM 92023 6236 MAIS CATALOGUES ET IMPRIMES 2 500,00 €							
D - COM 92023 6236 MED CATALOGUES ET IMPRIMES 11 000,00 €							
D - COM 92023 6236 MUSE CATALOGUES ET IMPRIMES 4 000,00 €							
D - COM 92023 6236 PRE CATALOGUES ET IMPRIMES 2 760,00 €							
D - COM 92023 6236 SIG CATALOGUES ET IMPRIMES 5 000,00 €							
D - COM - 92023 - 6236 - - SPOR - - CATALOGUES ET IMPRIMES 500,00 €							
D - COM 92023 6237 COM PUBLICATIONS 21 000,00 €							
Impression journal							
D - COM 92023 6238 MUSE DIVERS 17 000,00 €							
D - COM 92023 6238 SPOR DIVERS 5 000,00 €							
92024 - FETES ET CEREMONIES		**20 200,00 €**	**0,00 €**	**16 450,00 €**	**0,00 €**	**14 092,00 €**	**0,00 €**
D - COM 92024 6257 FETE RECEPTIONS 20 000,00 €							
D - COM 92024 - 637 FETE AUTRES IMPÔTS, TAXES 200,00 €							
92025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)		**23 000,00 €**	**0,00 €**	**46 000,00 €**	**0,00 €**	**47 570,00 €**	**0,00 €**
D - FIN - 92025 - 6474 - - FIN - VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES 23 000,00 €							
Subvention inscrite pour la moitié à ajuster au BS							
92026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES		**86 180,00 €**	**41 950,00 €**	**104 360,00 €**	**33 500,00 €**	**101 794,00 €**	**15 011,00 €**
D - CIM 92026 60611 BAT - EAU ET ASSAINISSEMENT 1 000,00 €							
D - CIM 92026 60612 BAT ENERGIE - ELECTRICITE 2 500,00 €							
D - CIM 92026 60632 BAT FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 1 500,00 €							
D - CIM 92026 61521 BAT TERRAINS 15 000,00 €							

	D - CIM 92026 615228 BAT AUTRES BATIMENTS 3 500,00 €							
	D - CIM 92026 6156 BAT MAINTENANCE 2 910,00 €							
	D - CIM 92026 617 BAT ETUDES ET RECHERCHES 4 700,00 €							
	CALIA Analyse résultats contrat annuel crématorium							
	D - CIM 92026 6226 CIM HONORAIRES 1 000,00 €							
	D - CIM 92026 6283 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 2 600,00 €							
	D - CIM 92026 - 63512 FIN TAXES FONCIERES 6 800,00 €							
	RH/PERSONNEL 45 270 €	**2020 : 44 660 €**						
	R - CIM 92026 70611 FIN CONCESSION DANS LES CIMETIERES 9 000,00 €							
	R - CIM 92026 70612 FIN REDEVANCES FUNERAIRES 500,00 €							
	R - CIM 92026 752 FIN REVENUS DES IMMEUBLES 27 000,00 €							
	Dont redevance occupation crématorium							
	R - CIM - 92026 7588 FIN PRODUITS DIVERS DE GESTION 5 450,00 €							
	Redevance frais de contrôle Crématorium							
92112 - POLICE MUNICIPALE				**363 340,00 €**	**145 100,00 €**	**372 365,00 €**	**145 100,00 €**	**335 082,00 €**	**145 876,00 €**
	D - BAT 92112 615228 BAT AUTRES BATIMENTS 5 500,00 €							
	D - BAT 92112 6156 BAT MAINTENANCE 130,00 €							
	D - BAT 92112 6283 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 2 600,00 €							
	D - POL 92112 60632 POL FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 1 900,00€							
	D - POL 92112 60636 POL VÊTEMENTS DE TRAVAIL 4 000,00 €							
	D - POL 92112 6064 POL FOURNITURES ADMINISTRATIVES 210,00 €							
	D - POL 92112 6156 BAT MAINTENANCE 700,00 €							
	D - POL 92112 6156 POL MAINTENANCE 2 450,00 €							
	D - POL 92112 6182 POL DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNI 950,00 €							
	D - POL 92112 6257 POL RECEPTIONS 250,00 €							
	D - POL 92112 6262 POL FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 1 100,00 €							
	RH/PERSONNEL 343 550 €	**2020 : 352 950 €**						
	R - POL 92112 70845 POL AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP 145 000,00 €							
	Participation des communes							
	R - RH 92112 74718 POL AUTRES 100,00 €							
92113 - POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS				**2 951 680,00 €**	**0,00 €**	**2 940 817,00 €**	**0,00 €**	**2 940 817,00 €**	**0,00 €**
	D - FIN 92113 6553 FIN SERVICE D'INCENDIE 2 951 680,00 €							

9224 - FORMATION CONTINUE	**135 000,00 €**	**0,00 €**	**128 224,00 €**	**0,00 €**	**128 224,00 €**	**0,00 €**
D - ECO 9224 65548 ECO CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES 135 000,00 €						
CFA 130 000 € Adhésion RITLES 5 000 €						
92321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	**1 459 440,00 €**	**11 000,00 €**	**1 501 230,00 €**	**13 000,00 €**	**1 340 380,00 €**	**21 352,00 €**
D - AGO 92321 60632 AGO FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT 6 000,00 €						
Applications pour tablettes						
D - AGO 92321 6065 AGO LIVRES, DISQUES, CASSETTES 110 500,00 €						
D - AGO 92321 611 AGO CONTRATS DE PREST.DE SERV. 92 800,00 €						
Maintenance et hébergment						
D - AGO 92321 6182 AGO DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNI 72 980,00 €						
Presse et Bibliothèque numérique						
D - AGO 923216184 AGO VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE F 6 000,00 €						
Formation logiciel Pro						
D - AGO 92321 6257 AGO RECEPTIONS 1 000,00 €						
D - AGO 92321 6262 AGO FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 280,00 €						
D - BAT - 92321 - 6155810 - - BAT - - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 3 500,00 €						
D - MED 92321 60611 BAT EAU ET ASSAINISSEMENT 2 000,00 €						
D - MED 92321 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 89 000,00 €						
D - MED 92321 6061210 BAT P1 GAZ DE VILLE 35 000,00 €						
D - MED 92321 60632 BAT FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 1 500,00 €						
D - MED 92321 60632 MED FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT 8 000,00 €						
D - MED 92321 6068 MED AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES 1 500,00 €						
D - MED 92321 606810 MED SALON DU LIVRE 500,00 €						
D - MED 92321 611 MED CONTRATS DE PREST.DE SERV. 58 000,00 €						
D - MED 92321 61123 MED SALON DU LIVRE 12 000,00 €						
D - MED 92321 61125 MED TUTELU 10 000,00 €						
D - MED 92321 6132 MED LOCATIONS IMMOBILIERES 2 100,00 €						
D - MED 92321 61521 BAT ENTRETIEN DE TERRAINS 2 500,00 €						
D - MED 92321 615221 BAT BATIMENTS PUBLICS 15 000,00 €						
D - MED 92321 6152210 BAT P2 ENTRETIEN 12 900,00 €						
D - MED 92321 6156 BAT MAINTENANCE 30 920,00 €						
D - MED 92321 6161 MED PRIMES D'ASSURANCES 250,00 €						
D - MED 92321 62485 MED TUTELU 1 000,00 €						
D - MED 92321 6257 MED RECEPTIONS 1 500,00 €						
D - MED 92321 - 62571 MED SALON DU LIVRE 500,00 €						
D - MED 92321 6262 MED FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS 2 000,00 €						
D - MED 92321 6283 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 70 650,00 €						

	D - MED 92321 637 MED AUTRES IMPÔTS, TAXES 2 500,00 €								
	D - REG 92321 6068 REG AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 7 000,00 €								
	RH/PERSONNEL 886 060 €	**2020 : 957 190 €**							
	R - AGO 92321 70875 FIN PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP 10 000,00 €								
	R - MED 92321 7588 FIN PRODUITS DIVERS DE GESTION 1 000,00 €								
92322 - MUSEES					**915 610,00 €**	**10 000,00 €**	**988 530,00 €**	**18 000,00 €**	**798 431,00 €**	**19 099,00 €**
	D - BAT 92322 6155810 BAT ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 3 600,00 €								
	D - MUSE 92322 6042 MUSE ACH.PREST.SERV.(AUTRES QUE TERR. 10 000,00 €								
	Animations								
	D - MUSE 92322 60611 BAT EAU ET ASSAINISSEMENT 3 500,00 €								
	D - MUSE 92322 60612 BAT ENERGIE - ELECTRICITE 90 000,00 €								
	D - MUSE 92322 60632 BAT FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 1 500,00 €								
	D - MUSE 92322 60632 MUSE FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT 2 000,00 €								
	D - MUSE 92322 6068 MUSE AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES 8 000,00 €								
	D - MUSE 92322 611 MUSE CONTRATS DE PREST.DE SERV. 69 800,00 €								
	Location copieurs et maintenance Convention Louvres Exposition Delacroix								
	D - MUSE 92322 6132 MUSE LOCATIONS IMMOBILIERES 3 100,00 €								
	D - MUSE 92322 6135 MUSE LOCATIONS MOBILIÈRES 500,00 €								
	D - MUSEE 92322 61521 BAT BATIMENTS PUBLICS 1 000,00 €								
	D - MUSE 92322 615221C BAT P2 ENTRETIEN 8 600,00 €								
	D - MUSE 92322 615228 BAT AUTRES BATIMENTS 20 000,00 €								
	D - MUSE 92322 6156 BAT MAINTENANCE 22 400,00 €								
	D - MUSE 92322 6156 MUSE MAINTENANCE 2 500,00 €								
	D - MUSE 92322 6161 MUSE PRIMES D'ASSURANCES 10 000,00 €								
	D - MUSE 92322 6182 MUSE DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNI 2 000,00 €								
	D - MUSE 92322 6188 MUSE AUTRES FRAIS DIVERS 5 000,00 €								
	D - MUSE 92322 6218 MUSE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR 9 000,00 €								
	D - MUSE 92322 6226 MUSE HONORAIRES 4 500,00 €								
	D - MUSE 92322 6233 MUSE FOIRES ET EXPOSITIONS 6 000,00 €								
	D - MUSE 92322 6236 MUSE CATALOGUES ET IMPRIMÉS 15 000,00 €								
	D - MUSE 92322 6241 MUSE TRANSPORTS DE BIENS 40 000,00 €								
	Exposition Delacroix Retour du Tarsia Salle Triqueti								
	D - MUSE 92322 6257 MUSE RÉCEPTIONS 2 000,00 €								
	D - MUSE 92322 627 FIN SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES 50,00 €								
	D - MUSE 92322 6283 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 78 750,00 €								
	D - MUSE 92322 637 MUSE AUTRES IMPÔTS, TAXES 1 000,00 €								

	RH/PERSONNEL 496 310 €	2020 : 546 940 €							
	R - MUSE 92322 7062 FIN REDEV. DROITS DES SERV.À CARAC.C 5 000,00 €								
	R - MUSE 92322 7088 FIN AUTRES PROD.D'ACT.ANN. 5 000,00 €								
9233 - ACTION CULTURELLE				**814 910,00 €**	**131 000,00 €**	**953 440,00 €**	**226 030,00 €**	**705 106,00 €**	**106 864,00 €**
	D - BAT 9233 615221 BAT BATIMENTS PUBLICS 4 000,00 €								
	D - BAT 9233 6156 BAT MAINTENANCE 1 000,00 €								
	D - COM 9233 6236 PROG TVA CATALOGUES ET IMPRIMES 35 000,00 €								
	Brochure								
	D - DAC 9233 606321 DAC ORCHESTRE À L'ÉCOLE 1 500,00 €								
	Petites pièces pour instruments de musique								
	D - DAC 9233 6111 DAC ORCHESTRE À L'ÉCOLE 4 000,00 €								
	Entretien et réparation instruments de musique								
	D - DAC - 9233 6188 DAC AUTRES FRAIS DIVERS 500,00 €								
	D - PROG 9233 6042 PROG TVA ACHATS PREST. DE SERVICES 200 000,00 €								
	Programmation								
	D - PROG 9233 60421 PROG TVA PARTENARIAT CHALETTE BILLETTERIE 500,00 €								
	D - PROG 9233 60422 PROG TVA PROGRAMMATION MUSÉE 4 000,00 €								
	D - PROG 9233 60624 PROG TVA PRODUITS DE TRAITEMENT 30,00 €								
	D - PROG 9233 60624 REG TIVOLI PRODUIT DE TRAITEMENT 30,00 €								
	D - PROG 9233 60632 PROG TVA FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 1 200,00 €								
	D - PROG 9233 60632 REG FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT 1 800,00 €								
	D - PROG 9233 6068 REG TVA AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES 15 000,00 €								
	D - PROG 9233 611 PROG TVA CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI 20 000,00 €								
	D - PROG 9233 611 REG CONTRATS DE PREST.DE SERV. 2 000,00 €								
	D - PROG 9233 6135 PROG TVA LOCATIONS MOBILIERES 15 000,00 €								
	Location véhicules								
	D - PROG 9233 61558 REG TIVOLI ENTRETIEN DES AUTRES BIENS MOBIL 60,00 €								
	D - PROG 9233 6156 REG TIVOLI MAINTENANCE 3 000,00 €								
	D - PROG - 9233 6182 PROG TVA DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNI 700,00 €								
	D - PROG 9233 6248 PROG TVA DIVERS 3 000,00 €								
	D - PROG 9233 6257 PROG TVA RECEPTIONS 6 000,00 €								
	D - PROG 9233 627 PROG SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES 150,00 €								
	D - PROG 9233 627 PROG TVA SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES 120,00 €								
	D - PROG 9233 62831 BAT TIVOLI FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 12 000,00 €								
	D - PROG 9233 637 PROG TVA AUTRES IMPOTS, TAXES 20 000,00 €								
	D - PROG 9233 6718 PROG TVA AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S 2 000,00 €								
	D - REG 9233 6132 REG LOCATIONS IMMOBILIERES 3 100,00 €								
	D - REG 9233 6156 BAT TIVOLI MAINTENANCE 2 900,00 €								

D - RH 9233 6251 DAC VOYAGES ET DEPLACEMENTS 20,00 €						
RH/PERSONNEL 456 320 € 2020 : 469 850 €						
R - PROG 9233 7062 FIN TVA REDEVANCES ET DROITS DES SERVICE 60 000,00 €						
Billeterie						
R - PROG 9233 7472 FIN RÉGIONS 54 000,00 €						
R - PROG 9233 7473 FIN DÉPARTEMENTS 5 000,00 €						
R - PROG 9233 74781 FIN ONDA 7 000,00 €						
R - PROG 9233 752 FIN TIVOLI REVENUS DES IMMEUBLES 5 000,00 €						
92411 - SALLES DE SPORTS, GYMNASES	**377 080,00 €**	**28 000,00 €**	**420 810,00 €**	**27 000,00 €**	**276 190,00 €**	**34 323,00 €**
D - COMP 92411 60611 BAT EAU ET ASSAINISSEMENT 9 000,00 €						
D - COMP92411 60612 BAT ENERGIE - ELECTRICITE 22 000,00 €						
D - COMP 92411 6061210 BAT P1 GAZ DE VILLE 15 000,00 €						
D - COMP 92411 60628 SPOR AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES 100,00 €						
D - COMP 92411 60631 SPOR FOURNITURES D'ENTRETIEN 3 000,00 €						
D - COMP 92411 60632 SPOR FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT 3 500,00 €						
D - COMP 92411 6068 SPOR AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES 4 000,00 €						
D - COMP 92411 611 SPOR CONTRATS DE PREST.DE SERV. 3 750,00 €						
D - COMP 92411 61521 BAT TERRAINS 5 000,00 €						
D - COMP 92411 615221 BAT BATIMENTS PUBLICS 36 800,00 €						
Peinture et maçonnerie des vestiaires Travaux entretien courant						
Marquage au sol parking Réparation fenetres logement du gardien						
D - COMP 92411 6152210 BAT P2 ENTRETIEN 5 800,00 €						
D - COMP 92411 61551 COMP MATERIEL ROULANT 2 000,00 €						
D - COMP 924116155 8 SPOR ENTRETIEN DES AUTRES BIENS MOBIL 1 000,00 €						
D - COMP 92411 6155810 BAT ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 32 900,00 €						
D - COMP 92411 6156 BAT MAINTENANCE 4 820,00 €						
D - COMP 92411 6262 SPOR FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS 2 000,00 €						
D - COMP 92411 6288 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 1 000,00 €						
RH/PERSONNEL 199 930 € 2020 : 193 210 €						
D - VELO 92411 60611 BAT EAU ET ASSAINISSEMENT 150,00€						
D - VELO 92411 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 2 500,00€						
D - VELO 92411 6068 SPOR AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES 1 500,00€						
D - VELO 92411 611 SPOR CONTRATS DE PREST.DE SERV. 1 000,00 €						
D - VELO 92411 61521 BAT TERRAINS 10 000,00€						
D - VELO 92411 615228 BAT AUTRES BATIMENTS 10 000,00€						
D - VELO 92411 6156 BAT MAINTENANCE 350,00 €						

	R - COMP 92411 74718 FIN ETAT. AUTRES 25 000,00€									
	R - COMP 92411 752 FIN REVENUS DES IMMEUBLES 5 000,00€									
92414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS						**60 050,00 €**	**35 000,00 €**	**50 150,00 €**	**31 000,00 €**	**30 390,00 €**	**40 550,00 €**
	D - ECO 92414 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 1 000,00 €									
	D - ECO 92414 6068 ECO AV AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 4 000,00 €									
	Renouvellement balises et fixations									
	D - ECO 92414 61521 BAT ENTRETIEN DE TERRAINS 17 900,00 €									
	Aérodrome									
	D - ECO 92414 61521 BAT AV TERRAINS 6 700,00 €									
	D - ECO 92414 61521 ECO AV ENTRETIEN DE TERRAINS 12 000,00 €									
	D - ECO 92414 615221 BAT BATIMENTS PUBLICS 2 000,00 €									
	D - ECO 92414 615221 BAT AV ENTRETIEN DE BÂTIMENTS 8 000,00 €									
	D - ECO 92414 6156 BAT AV MAINTENANCE 2 000,00 €									
	D - ECO 92414 6161 ECO AV PRIMES D'ASSURANCE 2 000,00 €									
	D - ECO 92414 6188 ECO AV AUTRES FRAIS DIVERS 2 500,00 €									
	D - ECO 92414 6231 ECO ANNONCES ET INSERTIONS 500,00 €									
	D - ECO 92414 63512 ECO AV TAXES FONCIÈRES 1 300,00€									
	D - SPOR 92414 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 150,00 €									
	R - ECO 92414 7461 FIN AV D.G.D. 25 000,00 €									
	R - ECO 92414 752 FIN.AV REVENUS DES IMMEUBLES 10 000,00 €									
92415 - MANISFESTATIONS SPORTIVES						**182 240,00 €**	**9 600,00 €**	**253 010,00 €**	**9 600,00 €**	**213 241,00 €**	**10 855,00 €**
	RH/ Vacation Médecine sportive 6 190 €				***2020 6 160 €***					
	D - SPOR 92415 60612 BAT MSPOR ENERGIE ELECTRICITE 1 200,00 €									
	D - SPOR 92415 6068 SPOR AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 500,00 €									
	D - SPOR 92415 615221 BAT MSPOR BATIMENTS PUBLICS 1 500,00 €									
	D - SPOR 92415 6152210 BAT MSPOR P2 ENTRETIEN 1 300,00 €									
	D - SPOR 92415 6155810 BAT MSPOR ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 1 200,00 €									
	D - SPOR 92415 6156 BAT MSPO MAINTENANCE 200,00 €									
	D - SPOR 92415 6188 SPOR AUTRES FRAIS DIVERS 80 000,00 €									
	Sport santé sur ordonnance Transport patinoire Adhésion ANDES									
	D - SPOR 92415 6283 BAT MSPOR FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 6 450,00 €									
	D - SPOR 92415 657341 SPOR COMMUNES MEMBRES DU GFP 30 000,00 €									
	Patinoire									

D - SPOR 92415 65741 SPOR GRANDES MANIFESTATIONS 48 200,00 €						
Paris Nice						
D - SPOR 92415 65742 SPOR AIDE A LA PERFORMANCE 21 000,00 €						
D - SPOR 92415 65743 SPOR AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF 34 500,00 €						
D - SPOR 92415 65744 SPOR UNSS 5 000,00 €						
R - SPOR 92415 752 SPOR MSPO REVENUS DES IMMEUBLES 9 600,00 €						
92510 - SERVICES COMMUNS	**88 330,00 €**	**59 500,00 €**	**83 600,00 €**	**61 000,00 €**	**71 370,00 €**	**66 365,00 €**
Maison de santé CCAS Centre Medecine Scolaire (CMS)						
D - BAT 92510 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 6 000,00 €						
D - BAT 92510 60612 BAT CMS ENERGIE ELECTRICITE 500,00 €						
D - BAT 92510 615221 BAT BATIMENTS PUBLICS 5 000,00 €						
D - BAT 92510 615221 BAT CMS BATIMENTS 1 500,00 €						
D - BAT 92510 615221 BAT SIAD BATIMENTS PUBLICS 2 000,00 €						
D - BAT 92510 6152210 BAT P2 ENTRETIEN 2 800,00 €						
D - BAT 92510 6152210 BAT CMS P2 ENTRETIEN 900,00 €						
D - BAT 92510 6152210 BAT SIAD P2 ENTRETIEN 3 200,00 €						
D - BAT 92510 6155810 BAT ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES1 400,00 €						
D - BAT92510 6155810 BAT CMS ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 600,00 €						
D - BAT 92510 6155810 BAT SIAD ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 4 000,00 ?						
D - BAT 92510 6156 BAT MAINTENANCE 430,00 €						
D - BAT 92510 6156 BAT CCAS MAINTENANCE 490,00 €						
D - BAT 92510 6156 BAT CMS MAINTENANCE 190,00 €						
D - BAT 92510 6283 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 17 710,00 €						
D - BAT 92510 6283 BAT CMS FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 5 860,00 €						
D - DSU 92510 6228 DSU DIVERS 7 000,00 €						
D - FIN 92510 611 FIN CMS CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 1 000,00 €						
D - FIN 92510 6132 FIN CMS LOCATIONS IMMOBILIERES 24 100,00 €						
D - FIN 92510 6135 FIN CMS LOCATIONS MOBILIERES 550,00 €						
D - FIN 92510 6262 FIN CMS FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 600,00 €						
D - FIN92510 63512 FIN CMS TAXES FONCIERES 2 500,00 €						
R - FIN 92510 752 FIN REVENUS DES IMMEUBLES 22 000,00 €						
R - FIN 92510 752 FIN CCAS REVENUS DES IMMEUBLES 30 000,00 €						
R - FIN 92510 7588 FIN PRODUITS DIVERS DE GESTION 7 500,00 €						
92521 - SVCE A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES, INADAPTES	**165 100,00 €**	**0,00 €**	**140 200,00 €**	**0,00 €**	**140 200,00 €**	**0,00 €**
D - SOC 92521 65737 FIN AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS 35 000,00 €						
Planning familial						
D - SOC 92521 6574 FIN SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION 130 100,00 €						

92524 - AUTRES SERVICES	**176 300,00 €**	**50 000,00 €**	**167 000,00 €**	**50 000,00 €**	**160 738,00 €**	**70 280,00 €**
Aires d'accueil des gens du voyage						
D - POLV 92524 611 POLV AGV CONTRATS DE PREST.DE SERV. 4 500,00 €						
D - POLV 92524 61521 BAT AGV TERRAINS 2 000,00 €						
D - POLV 92524 615221 BAT AGV ENTRETIEN DE BÂTIMENTS 6 000,00 €						
D - POLV 92524 6156 POLV AGV MAINTENANCE 6 800,00 €						
D - POLV 92524 67443 POLV AGV AUX FERMIERS ET AUX CONCESSIONNAIRES 157 000,00 €						
R - POLV 92524 7478 FIN AGV AUTRES ORGANISMES 50 000,00 €						
CAF						
9261 - SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	**45 000,00 €**	**0,00 €**	**45 000,00 €**	**0,00 €**	**45 000,00 €**	**0,00 €**
D - SOC 9261 6574 FIN SUBVENTION 45 000,00 €						
9272 - AIDE AU SECTEUR LOCATIF	**90 000,00 €**	**0,00 €**	**69 000,00 €**	**0,00 €**	**61 226,00 €**	**0,00 €**
D - AMGT 9272 617 AMGT ETUDES ET RECHERCHES 33 000,00 €						
Marché 20-027S Expertise permis de louer Politique habitat indigne						
D - AMGT 9272 6281 FIN CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)50 000,00 €						
FUL						
D - AMGT 9272 6557 AMGT CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE SOCIALE 7 000,00 €						
ADIL						
92811 - EAU ET ASSAINISSEMENT	**136 300,00 €**	**0,00 €**	**248 010,00 €**	**0,00 €**	**94 933,00 €**	**37 927,00 €**
D - ASST 92811 60612 ASS ENERGIE ELECTRICITE 3 000,00 €						
D - ASST 92811 611 ASST SOUS-TRAITANCE GENERALE 5 000,00 €						
D - ASST 92811 615232 ASST RESEAUX 105 000,00 €						
Entretien réseaux Eaux Pluviales						
D - SIG 92811 611 SIG CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 3 500,00 €						
D - SIG 92811 6156 SIG MAINTENANCE 3 800,00 €						
D - SIG 92811 6281 SIG CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...) 16 000,00 €						
92812 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	**75 000,00 €**	**75 000,00 €**	**50 000,00 €**	**45 000,00 €**	**74 916,00 €**	**79 053,00 €**
D - OM 92812 63512 OM TAXES FONCIÈRES 75 000,00 €						
R - OM 92812 70878 FIN REMB. FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES 75 000,00 €						
92815 - TRANSPORTS URBAINS	**4 018 087,00 €**	**3 011 995,00 €**	**3 870 308,00 €**	**3 050 000,00 €**	**3 837 411,00 €**	**3 330 405,00 €**
D - TRAN 92815 6132 TRAN TVATRA LOCATIONS IMMOBILIÈRES 16 620,00 €						
Location Agence Mirabeau						
D - TRAN 92815 615221 BAT TVATRA ENTRETIEN DE BÂTIMENTS 12 000,00 €						
Local gare Dépôt AMELYS						

D - TRAN 92815 617 FIN TVATRA ETUDES ET RECHERCHES 67 000,00 €						
Etude Origine destinations Suivi DSP Versement Mobilité						
D - TRAN 92815 6188 TRAN TVATRA AUTRES FRAIS DIVERS 8 000,00 €						
Redevance SNCF 3 écrans Participation JV Malin						
D - TRAN 92815 63512 TRAN TVATRA TAXES FONCIÈRES 11 400,00 €						
D - TRAN 92815 67443 TRAN TVATRA AUX FERMIERS ET AUX CONCESSIONNAIRES 3 903 067,00 €						
CCF/Avenant 1 3 803 067 € Estimation actualisation 100 000 €						
R - TRAN 92815 7942 FIN TVATRA VERSEMENT DE TRANSPORT 2 300 000,00 €						
Versement mobilité						
R - TRAN 92815 7461 FIN TVATRA D.G.D. 550 000,00 €						
R - TRAN 92815 757 FIN TVATRA REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS 161 995,00 €						
Redevance d'usage AMF1YS						
92822 - VOIRIE	**25 000,00 €**	**0,00 €**	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**10 878,00 €**	**1 250,00 €**
D - VOIRIE 92822 615231 VOIR VOIES ET RESEAUX 25 000,00 €						
Entretien Véloroute						
92824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	**1 621 920,00 €**	**264 300,00 €**	**1 678 592,00 €**	**345 000,00 €**	**1 334 743,00 €**	**537 831,00 €**
EMA 115 450 €						
D - BAT 92824 60611 BAT EAU ET ASSAINISSEMENT 1 300,00 €						
D - BAT 92824 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 14 000,00 €						
D - BAT 92824 60632 BAT FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 1 500,00 €						
D - BAT 92824 611 BAT CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES 450,00 €						
D -BAT 92824 61521 BAT TERRAINS 8 700,00 €						
D - BAT 92824 615221 BAT BATIMENTS 10 000,00 €						
D - BAT 92824 6152210 BAT P2 ENTRETIEN 9 200,00 €						
D - BAT 92824 61558210 BAT ENTRETIEN ET REPARATIONS 1 500,00 €						
D - BAT 92824 6156 BAT MAINTENANCE 9 350,00 €						
D - BAT 92824 6289 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 24 000,00 €						
D - EMA 92824 60632 EMA FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 500,00 €						
D - EMA 92824 6068 EMA AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 500,00 €						
D - EMA 92824 611 EMA CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES 4 000,00 €						
D - EMA 92824 6239 EMA FOIRES ET EXPOSITIONS 18 000,00 €						
D - EMA 92824 6257 EMA RECEPTIONS 250,00 €						
D -EMA 92824 6262 EMA FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 3 500,00 €						
D - EMA 92824 62875 EMA COMMUNES MEMBRES DU GFP 8 500,00 €						
BUGES 9 400 €						
D - BAT 92824 60612 BAT BUGE ENERGIE ELECTRICITE 1 000,00 €						
D - BAT 92824 61521 BAT BUGE TERRAINS 6 400,00 €						
D - BAT 92824 615221 BAT BUGE BATIMENTS PUBLICS 2 000,00 €						
DSU 158 872 €						
D - DSU 92824 617 DSU ETUDES ET RECHERCHES 12 000,00 €						

D - DSU 92824 617 DSU ETUDES ET RECHERCHES 12 000,00 €

Animation COPIL

D - DSU 92824 6257 DSU RECEPTIONS 250,00 €

D - DSU 92824 6281 DSU CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...) 3 000,00 €

Adhésion Ville au carré

D - DSU 92824 6574 DSU SUBV. DE FONCT. AUX ASSOCIATIONS pour 143 622,00 €

D - FIN 92824 65548 FIN CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES 165 000,00 €

PETR

FONCIER 12 450 €

D - FON 92824 6231 FON ANNONCES ET INSERTIONS 5 000,00 €

D - FON 92824 6257 FON RECEPTIONS 200,00 €

D - FON 92824 6281 FON CONCOURS DIVERS (COTISATIONS) 7 250,00 €

CAUE

Maison de la Forêt 85 130 €

D - MAIS 92824 6042 MAIS ACH.PREST.SERV 10 000,00 €

Enveloppe animation

D - MAIS 92824 60611 BAT EAU ET ASSAINISSEMENT 500,00 €

D - MAIS 92824 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 2 600,00 €

D - MAIS 92824 60621110 BAT P1 GPL 8 600,00 €

D - MAIS 92824 60631 MAIS FOURNITURES D'ENTRETIEN 150,00 €

D - MAIS 92824 60632 MAIS FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT 1 000,00 €

D - MAIS 92824 6068 MAIS AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES 5 500,00 €

D - MAIS 92824 611 MAIS CONTRATS DE PREST.DE SERV.7 300,00 €

D - MAIS 92824 61521 BAT TERRAINS 1 500,00 €

D - MAIS 92824 61522110 BAT P2 ENTRETIEN 1 200,00 €

D - MAIS 92824 615228 BAT AUTRES BATIMENTS 3 500,00 €

D - MAIS 92824 6155810 BAT ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 500,00 €

D - MAIS 92824 6156 BAT MAINTENANCE 950,00 €

D - MAIS 92824 6156 MAIS MAINTENANCE 1 500,00 €

D - MAIS 92824 6161 MAIS PRIMES D'ASSURANCE 200,00 €

D - MAIS 92824 6182 MAIS DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE 900,00 €

D - MAIS 92824 6188 MAIS AUTRES FRAIS DIVERS 5 700,00 €

D - MAIS 92824 6226 MAIS HONORAIRES 950,00 €

D - MAIS 92824 6238 MAIS FOIRES ET EXPOSITIONS 21 000,00 €

D - MAIS 92824 6236 MAIS CATALOGUES ET IMPRIMÉS 2 000,00 €

D - MAIS 92824 6257 MAIS RÉCEPTIONS 1 500,00 €

D - MAIS 92824 6262 MAIS FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS 1 800,00 €

D - MAIS 92824 6283 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 4 880,00 €

D - MAIS 92824 62875 FIN AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP 2 000,00 €

Projet Réussite Educative 126 498 €

D - PRE 92824 60632 PRE FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 6 300,00 €

D - PRE 92824 6068 PRE AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 5 000,00 €

D - PRE 92824 6068 PRE AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 5 000,00 €
D - PRE 92824 611 PRE CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI 106 986,00 €
D - INFO 92824 6156 INFO MAINTENANCE 900,00€
D - PRE 92824 6247 PRE TRANSPORTS COLLECTIFS 7 312,00 €

Médiation et Prévention 47 790 €
D - PREV 92824 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 600,00 €
D - PREV 92824 60636 PREV VÊTEMENTS DE TRAVAIL 5 600,00 €
D - PREV 92824 6068 PREV AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES 10 000,00 €
D - PREV 92824 611 PREV CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES 3 050,00 €
D - PREV 92824 6132 PREV LOCATIONS IMMOBILIÈRES 7 000,00 €
D - PREV 92824 615228 BAT AUTRES BATIMENTS 6 000,00 €
D - BAT 92824 6156 PREV MAINTENANCE 610,00 €
D - PREV 92824 6156 BAT MAINTENANCE 3 170,00 €
D - PREV 92824 6161 PREV PRIMES D'ASSURANCE 600,00 €
D - PREV 92824 6257 PREV RECEPTIONS 1 000,00 €
D - PREV 92824 6262 PREV FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS 1 700,00 €
D - PREV 92824 6283 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 6 460,00 €
D - PREV 92824 637 PREV AUTRES IMPOTS, TAXES 2 000,00 €

RH/PERSONNEL 901 330 € **2020 : 884 950 €**
DSU 130 560 €
ADS 154 070 €
MAIS 86 200 €
PRE 135 520 €
PREV 383 770 €
EMA 11 210 €

R - EMA 92824 7088 EMA LOCATIONS DIVERSES 800,00 €
R - EMA 92824 752 EMA REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECT 7 000,00 €
Refacturation FIMMS Participation bailleurs Fête d'un jour
R - EMA 92824 7588 FIN PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE 2 500,00 €
Refacturation charges FIMMS

R - FIN 92824 70845 FIN URBA AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP 45 700,00 €
Participation permis de construire
R - FIN 92824 70848 FIN URBA AUX AUTRES ORGANISMES 35 000,00 €
Participation permis de construire

R - MAIS 92824 7062 FIN REDEV. DROITS DES SERV.À CARACTERE GLE 3 000,00 €
R - MAIS 92824 7088 FIN AUTRES PROD.D'ACT.ANN 300,00 €
R - MAIS 92824 74718 FIN ETAT. AUTRES 8 000,00 €
R - MAIS 92824 7473 FIN DÉPARTEMENTS 6 000,00 €

R - PREV 92824 74718 FIN ETAT. AUTRES 135 000,00 |						
Participation salaires agents de prévention						
R - PREV 92824 7478 FIN AUTRES ORGANISMES 21 000,00 |						
Participation bailleurs						
92830 - SERVICES COMMUNS -ENVIRONNEMENT	80 000,00 €	24 000,00 €	123 020,00 €	0,00 €	70 765,00 €	0,00 €
D - DVD 92830 617 DVD ETUDES ET RECHERCHES 40 000,00 |						
Accompagnement Cit'ergie						
D - DVD 92830 65548 DVD AUTRES CONTRIBUTIONS 20 000,00 |						
Fourrière animal						
D - VOIRIE 92830 61521 BAT ENTRETIEN DE TERRAINS 20 000,00 |						
R - DVD 92830 7478 DVD AUTRES ORGANISMES 24 000,00 |						
ADEME CIT ENERGIE						
92831 - AMENAGEMENT DES EAUX	195 000,00 €	0,00 €	220 000,00 €	0,00 €	192 336,00 €	0,00 €
D - FIN 92831 65548 FIN CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES 195 000,00 |						
EPAGE						
9290 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES	564 006,00 €	12 850,00 €	607 906,00 €	10 200,00 €	946 058,00 €	39 515,00 €
D - ECO 9290 61521 BAT TERRAINS 5 000,00 |						
Parc de Chaumont						
D - ECO 9290 6182 ECO DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE 1 370,00 |						
D - ECO 9290 6281 ECO CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ..) 2 450,00 |						
ADATL DEV LIP Pôle touristique du Gâtinais						
D - ECO 9290 65541 ECO CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPEN 62 000,00 |						
GIP						
D - ECO 9290 6574 ECO SUBV. DE FONCT. AUX ASSOCIAT. 45 000 |						
D - FIN 9290 6748 FIN AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 63 500,00 |						
Subvention equilibre Budget Annexe AFRICRIA						
D - PEPI 9290 60611 BAT EAU ET ASSAINISSEMENT 2 000,00 |						
D - PEPI 9290 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 3 800,00 |						
D - PEPI 9290 6061210 BAT P1 GAZ DE VILLE 6 000,00 |						
D - PEPI 9290 60632 PEPI FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 1 000,00 |						
D - PEPI 9290 6068 PEPI AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 250,00 |						
D - PEPI 9290 611 PEPI CONTRATS DE PREST.DE SERV. 2 100,00 |						
D - PEPI 9290 61521 BAT ENTRETIEN DE TERRAINS 6 200,00 |						
D - PEPI 9290 615221 BAT ENTRETIEN DE BÂTIMENTS 6 000,00 |						
D - PEPI 9290 6152210 BAT P2 ENTRETIEN 1 800,00 |						
D - PEP 9290 6155810 BAT ENTRETIEN ET RÉPARATIONS 1 000,00 |						
D - PEPI 9290 6156 BAT MAINTENANCE 220,00 |						
D - PEPI 9290 6182 PEPI DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNI 300,00 |						
D - PEPI 9290 6257 PEPI RECEPTIONS 250,00 |						
D - PEPI 9290 6262 PEPI FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS 400,00 |						
D - PEPI 9290 6283 BAT FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 10 320,00 |						
D- PEPI 9290 6574 PEPI SUBV. DE FONCT. AUX ASSOCIAT. 25 686 ,00 |						
RH/PERSONNEL 317 360,00 2020 : 256 450 |						
R - PEPI 9290 752 FIN REVENUS DES IMMEUBLES 12 850,00 |						

9295 - AIDE AU TOURISME					375 368,00 €	50 000,00 €	433 743,00 €	90 000,00 €	370 212,00 €	574 869,00 €
	D - CAMP 9295 60611 BAT TVAFORET EAU ET ASSAINISSEMENT 9 000,00									
	D - CAMP 9295 60611 BAT TVARIVES EAU ET ASSAINISSEMENT 1600,00									
	D - CAMP 9295 60612 BAT TVAFORET ENERGIE ELECTRICITE 8 200,00									
	D - CAMP 9295 60612 BAT TVARIVES ENERGIE ELECTRICITE 1500,00									
	D - CAMP 9295 6061210 BAT TVAFORET P1 GAZ DE VILLE 6 500,00									
	D - CAMP 9295 6061210 BAT TVARIVES P1 GAZ DE VILLE 900,00									
	D - CAMP 9295 60631 CAMP TVAFORET FOURNITURES D'ENTRETIEN 1 000,00									
	D - CAMP 9295 60632 BAT TVAFORET FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 1500,00									
	D - CAMP 9295 60632 CAMP TVAFORET FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT 2 000,00									
	D - CAMP 9295 6068 CAMP TVAFORET AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 500,00									
	D - CAMP 9295 6068 CAMP TVARIVES AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 500,00									
	D - CAMP 9295 611 CAMP TVAFORET CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES 4 400,00									
	D - CAMP 9295 611 CAMP TVARIVES CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES 2 400,00									
	D - CAMP 9295 6132 CAMP TVAFORET LOCATIONS IMMOBILIERES 4 400,00									
	D - CAMP 9295 6132 CAMP TVARIVES LOCATIONS IMMOBILIERES 500,00									
	D - CAMP 9295 6135 CAMP TVAFORET LOCATIONS MOBILIERES 260,00									
	D - CAMP 9295 6135 CAMP TVARIVES LOCATIONS MOBILIERES 260,00									
	D - CAMP 9295 61521 BAT TVAFORET TERRAINS 33 700,00									
	D - CAMP 9295 61521 BAT TVARIVES TERRAINS 16 400,00									
	D - CAMP 9295 6152210 BAT TVAFORET P2 ENTRETIEN 3 500,00									
	D - CAMP 9295 6152210 BAT TVARIVES P2 ENTRETIEN 2 200,00									
	D - CAMP 9295 615228 BAT TVAFORET AUTRES BATIMENTS 10 000,00									
	D - CAMP 9295 615228 BAT TVARIVES AUTRES BATIMENTS 5 000,00									
	D - CAMP 9295 6155810 BAT TVAFORET ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 4 100,00									
	D - CAMP 9295 6155810 BAT TVARIVES ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 300,00									
	D - CAMP 9295 6156 BAT TVAFORET MAINTENANCE 1 360,00									
	D - CAMP 9295 6156 BAT TVARIVES MAINTENANCE 1 250,00									
	D - CAMP 9295 6156 CAMP TVAFORET MAINTENANCE 2 100,00									
	D - CAMP 9295 6156 CAMP TVARIVES MAINTENANCE 2 800,00									
	D - CAMP 9295 6188 CAMP TVAFORET AUTRES FRAIS DIVERS 2 500,00									
	D - CAMP 9295 6188 CAMP TVARIVES AUTRES FRAIS DIVERS 1500,00									
	D - CAMP 9295 6262 CAMP TVAFORET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 900,00									
	D - CAMP 9295 6262 CAMP TVARIVES FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 750,00									
	D - CAMP 9295 627 CAMP TVAFORET SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES 100,00									
	D - CAMP 9295 627 CAMP TVARIVES SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES 50,00									
	D - CAMP 9295 6283 BAT TVAFORET FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 5 170,00									
	D - CAMP 9295 63513 CAMP TVAFORET AUTRES IMPOTS LOCAUX 1 250,00									
	D - CAMP 9295 637 CAMP TVAFORET AUTRES IMPOTS, TAXES 550,00									
	D - COM 9295 6188 CAMP TVAFORET AUTRES FRAIS DIVERS 2 500,00									
	D - COM 9295 6236 CAMP TVAFORET CATALOGUES ET IMPRIMES 1 500,00									
	RH/PERSONNEL 66 320,00	**2020 : 69 130**								
	Office de tourisme									
	D - ECO 9295 611 ECO OTSI CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES 1548,00									
	D - ECO 9295 614 ECO OTSI CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 3 300,00									
	D - ECO 9295 615221 BAT OTSI BATIMENTS 2 000,00									
	D - ECO 9295 6152210 BAT OTSI P2 ENTRETIEN 1 500,00									
	D - ECO 9295 61558 ECO AUTRES BIENS MOBILIERS 1 000,00									
	D - ECO 9295 6155810 BAT OTSI ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES 200,00									
	D - ECO 9295 6156 BAT OTSI MAINTENANCE 1 900,00									
	D - ECO 9295 6281 ECO CONCOURS DIVERS (COTISATIONS) 3 700,00									
	D - ECO 9295 65748 ECO OTSI SUBVENTION OTSI 135 000,00									
	Port Saint ROCH									
	D - VOIRIE 9295 60612 BAT ENERGIE ELECTRICITE 5 000,00									
	D - VOIRIE 9295 614 BAT CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 6 000,00									
	D - VOIRIE 9295 61521 BAT TERRAINS 4 000,00									

R - CAMP 9295 70328 CAMP TVARIVES AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT 5 000,00 |						
R - CAMP 9295 70328 FIN TVAFORET AUTRES DROITS DE STAT. ET DE LOC 5 000,00 |						
R - ECO 9295 7362 FIN TAXES DE SÉJOUR 40 000,00 |						
931 - OPERATIONS FINANCIERES	780 000,00 €	0,00 €	933 000,00 €	0,00 €	739 697,00 €	0,00 €
D - FIN 931 66111 FIN INTÉRÊTS.EMPRUNTS ET DETTES 720 000,00 |						
D - FIN 931 66112 FIN INTÉRÊTS RATTACHEMENTS DES ICNE 50 000,00 |						
D - FIN 931 6688 FIN AUTRES CHARGES FINANCIERES 10 000,00 |						
932 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	0,00 €	8 703 000,00 €	0,00 €	9 205 000,00 €	0,00 €	9 675 921,00 €
R - FIN 932 74124 FIN DOTATION INTERCOMMUNALITÉ 400 000,00 |						
R - FIN 932 74126 FIN DOTAT° DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS 6 200 000,00 |						
R - FIN 932 744 FIN FCTVA 3 000,00 |						
R - FIN 932 748313 FIN DCRTP 2 000 000,00 |						
R - FIN 932 74833 FIN ETAT COMPENS. DE LA CONTRIB. 100 000,00 |						
933 - IMPOTS ET TAXES NON AFFECTES	9 032 500,00 €	21 960 000,00 €	9 772 500,00 €	22 367 000,00 €	11 228 251,00 €	23 360 754,00 €
D - FIN 933 7391178 FIN AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREVEMENT 5 000,00 |						
D - FIN 933 739118 FIN AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ 2 500,00 |						
D - FIN 933 739211 FIN ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 9 025 000,00 |						
R - FIN 933 73111 FIN TAXES FONCIERES ET D'HABITATION 11 800 000,00 |						
R - FIN 933 73112 FIN COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE 4 475 000,00 |						
R - FIN 933 73113 FIN TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIAL 1 000 000,00 |						
R - FIN 933 73114 FIN IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES 350 000,00 |						
R - FIN 933 7318 FIN AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILE 15 000,00 |						
R - FIN 933 73211 FIN ATTRIBUTION DE COMPENSATION 320 000,00 |						
R - FIN 933 73221 FIN FNGIR 4 000 000,00 |						
934 - TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 550 000,00 €	6 000,00 €	1 718 500,00 €	56 000,00 €	2 196 765,00 €	54 932,00 €
D FIN 934 6811 FIN DOT.AUX AMORT.DES IMMOB.INCORP. 1 550 000,00 |						
R FIN 934 777 FIN QUOTE-PART DES SUB.D'INV.TRANSF. 6 000,00 |						
939 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 000 000,00 €	0,00 €	3 812 000,00 €	0,00 €		
D FIN 939 023 FIN VIREMENT À LA SECTION D'INVESTIS 4 000 000,00 |						
	35 124 295,00 €	35 124 295,00 €	36 173 430,00 €	36 173 430,00 €		

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 16 891 939 € avec un programme d'investissement d'environ 10 000 000 €, qui correspond à de nombreuses opérations déjà engagées lors du mandat précèdent.

Le produit d'emprunt inscrit est de 9 500 000 €, un peu plus que ce qui avait été annoncé au ROB. Mais il semblait difficile de ne pas reconduire des opérations déjà engagées.

Au service administratif : Matériel télétravail, acquisition de tablettes pour les élus pour le suivi des conseils et commissions
Médiathèque : amélioration du système de traitement d'air des archives
Musée : fin de la restauration des peintures, commencement de la restauration des sculptures
TIVOLI : création de passerelles de sécurité pour accéder au toit
Complexe : Mise en conformité des accessibilités et remplacement de tous les luminaires par des LED
Construction de la base nautique et travaux du stand de tir à Amilly
Habitat : Suivi animation PDS et étude pré opérationnelle OPAH Aides aux particuliers et bailleurs
Assainissement pluvial : détail des programmes sur la note
Mobilité : Travaux local AMELYS – Système d'exploitation – Acquisition de consigne sécurisée
Travaux pôle multimodal
Voirie : détail des programmes sur la note - Continuité des travaux engagés et liés aux contrats avec le Département et la Région
Aménagement urbain : Acquisitions de foncier (Détail sur la note) Extension de la zone du Bigot – Gros Moulin – Saint Gobain
Travaux : Gudin 400 000 € Démolition
Economie : Fin du THD – Aides économiques
Tourisme : Création hébergement sur pilotis camping de Cepoy
Travaux : Port Saint Roch 600 000 € »

BP 2021 SECTION INVESTISSEMENT	BP 2021		RAPPEL BP 2020		Réalisés 2020	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	Dépenses	Recettes
90020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	183 535,00 €	0,00 €	223 135,00 €	0,00 €	123 950,00 €	27 024,00 €
D - BAT 90020 2313 BAT CONSTRUCTIONS 46 100,00€						
Remplacement luminaires stores portes fenêtres						
D - BAT 90020 2313 BAT CHAU CONSTRUCTIONS 1 500€						
Mise en place video projecteur						
D - FIN 90020 2051 FIN CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES 5 000,00€						
Logiciels						
D - INFO 90020 2051 INFO CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES 42 405,00€						
Logiciels métiers ADS Police Marché Social						
D - INFO - 90020 2183 INFO MATERIEL DE BUREAU MATERIEL INF 76 530,00€						
Renouvellement et nouveaux PC Matériel réseau Téléphonie mobile Tablettes						
D - PROG 90020 2184 FIN CHAU MOBILIER 2 000,00€						
D - REG 90020 2184 FIN MOBILIER 10 000,00€						
90026 - CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	30 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D - BAT 90026 2317 BAT IMMO. CORPORELLES 30 000,00€						
Renovation des allées Création d'une borne Aménagement local						
90112 - POLICE MUNICIPALE	0,00 €	0,00 €	7 800,00 €	0,00 €	1 301,00 €	0,00 €
90321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	240 800,00 €	57 000,00 €	155 000,00 €	46 000,00 €	54 651,00 €	0,00 €
D - AGO 90321 2183 INFO MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQ 8 000,00€						
Numérique petit matériel						
D - BAT 90321 2313 BAT CONSTRUCTIONS 221 300,00€						
Amélioration système traitement d'air Sinistre mur incliné Remplacement porte						
de la chaufferie et entrée principale Borne électrique						
D - MED 90321 2184 MED MOBILIER 1 000,00€						
Bacs						
D - MED 90321 2188 MED AUTRES IMMOB. CORP. 10 500,00€						
Chariots						
R - BAT 90321 1328 BAT AUTRES 57 000,00€						
Sinistre mur incliné						
90322 - MUSEES	313 500,00 €	20 000,00 €	565 500,00 €	5 000,00 €	99 209,00 €	133 534,00 €
D - MUSE 90322 2316 MUSE REST. DES COLLECTIONS OEUVRES 300 000,00€						
Restauration fin des peintures demarrage des sculptures						
D - MUSE 90322 2317 BAT IMMOBILISATIONS CORPORELLES RECU 13 500,00€						
Mise en place cimaises d'accrochages fonds ancien						
R - MUSE 90322 10251 MUSE DONS ET LEGS EN CAPITAL 20 000,00€						
Don des Amis du Musée						
9033 - ACTION CULTURELLE	87 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €	0,00 €	12 792,00 €	0,00 €
D - BAT 9033 2313 BAT TIVOLI CONSTRUCTIONS 60 000,00€						
Création passerelle d'accès sécurisé aux CTA toitures						
D - DAC 9033 21882 DAC ORCHESTRE À L'ÉCOLE 5 000,00€						
Acquisition instruments de musique						
D - REG 9033 2188 REG AUTRES 22 000,00€						
Remplacement amplification Enceintes et projecteurs						

90411 - SALLES DE SPORTS, GYMNASES	**94 200,00 €**	**0,00 €**	**198 200,00 €**	**0,00 €**	**68 951,00 €**	**0,00 €**
D - COMP - 90411 - 2188 - - COMP - - AUTRES IMMOB. CORP. 20 000,00€						
Appareils de musculation Pendrions et tondeuse						
D - COMP 90411 2313 BAT CONSTRUCTIONS 74 200,00€						
AD'AP Accessibilité Remplacement LED Changement portes issue de secours						
90414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	**324 600,00 €**	**90 000,00 €**	**709 100,00 €**	**110 000,00 €**	**46 054,00 €**	**0,00 €**
D - ECO 90414 2313 BAT CONSTRUCTIONS 24 600,00€						
Transformateur AD'AP						
D - SPOR 90414 2315100 BAT TIR GPT DE CDE 300 000,00€						
Travaux stand de tir Amilly						
R - SPOR 90414 13141 FIN COMMUNES MEMBRES DU GFP 30 000,00€						
Participation Club Nautique Assurance						
R - SPOR 90414 1323 SPOR TIR DEPARTEMENTS 60 000,00€						
Subvention Département Stand de Tir 20%						
90415 - MANISFESTATIONS SPORTIVES	**1 500,00 €**	**0,00 €**	**3 000,00 €**	**0,00 €**	**4 586,00 €**	**0,00 €**
D - SPOR 90415 2313 BAT MSPOR CONSTRUCTIONS 1 500,00€						
Aménagements divers						
90510 - SERVICES COMMUNS	**5 700,00 €**	**0,00 €**	**21 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D - BAT 90510 2313 BAT CONSTRUCTIONS 3 700,00€						
Mise en place de placards a l'accueil						
D - BAT 90510 2313 BAT CCAS CONSTRUCTIONS 1 000,00€						
Aménagement divers						
D - BAT 90510 2313 BAT CMS CONSTRUCTIONS 1 000,00€						
Aménagement divers						
90524 - AUTRES SERVICES	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**27 616,00 €**	**0,00 €**
D - POLV 90524 2314 BAT AGV CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI 15 000,00€						
Travaux de sécurisation						
9072 - AIDE AU SECTEUR LOCATIF	**264 184,00 €**	**103 750,00 €**	**424 320,00 €**	**127 320,00 €**	**236 301,00 €**	**174 690,00 €**
D - AMGT 9072 2031 AMGT FRAIS D'ÉTUDES. 203 000,00€						
Suivi animation PDS Marché 18-010S Etude préopérationnelle OPAH						
D - AMGT 9072 20422 FIN SUBV. D'ÉQUIPEMENT - PERSONNES D 61 184,00€						
Aides aux particuliers et bailleurs sociaux						
R - AMGT 9072 1321 FIN ETAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX 103 750,00€						
Subvention PDS ANAH 66 250 €						
Subvention Preoperationnelle OPAH 37 500 €						
90811 - EAU ET ASSAINISSEMENT	**1 466 750,00 €**	**0,00 €**	**1 616 601,00 €**	**0,00 €**	**413 205,00 €**	**0,00 €**
D - ASST 90811 2031 ASST FRAIS D'ÉTUDES. 36 750,00€						
MO Trx extension rue du Moulin Pannes						
D - ASST 90811 2315100 ASST GPT DE CDE 200 000,00€						
Montargis Faubourg d'Orléans 78 000 € - Amilly Prochasson Biards et Peynault 60 000 €						
Châlette Prolongement rue du Loing 19 000 € Montargis Belles Manières 20 000 €						
Cepoy Rue des Glycines 6 000 €						
D - ASST 90811 2315101 ASST TRAVAUX DIVERS 150 000,00€						
D - ASST - 90811 2315200 ASST CREATION RESEAU ASST PLUVIAL 355 000,00€						
Amilly Rue Maltaverne 65 000 € Impasse des Chardonnereaux 10 000 €						

	Pannes Rue des Charmes 15 000 € Rue du Moulin 180 000 €								
	Paucourt Rue des Vallées 10 000 €								
	Corquilleroy Rue Robert Pichon 75 000 €								
	D - ASST 90811 2315201 ASST AMELIORATION RESEAU ASST PLUVIAL 175 000,00€								
	Châlette Rue Debussy Rue Bizet Mise en place déshuileur Brico dépôt Villemandeur								
	D - ASST 90811 231592 ASST CRÉATION DE SYSTÈME ET RÉSEAUX 550 000,00€								
	Rue du Maréchal Juin Amilly								
90815 - TRANSPORTS URBAINS					**1 514 000,00 €**	**368 270,00 €**	**606 745,00 €**	**309 000,00 €**	**322 638,00 €**	**0,00 €**
	D - BAT 90815 2313 BAT TVATRA CONSTRUCTIONS 17 000,00€								
	Local gare signalétique Local AMELYS Portes du garage accès personnel, vélos								
	D - TRAN 90815 2182 TRAN TVATRA MATÉRIEL DE TRANSPORT 421 000,00€								
	Acquisition bus Renovation bus à mi-vie Acquisition de 50 vélos électriques								
	D - TRAN 90815 2183 TRAN TVATRA MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQ 57 000,00€								
	Système aide à l'exploitation								
	D - TRAN 90815 2315 TRAN TVATRA INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTIL 79 000,00€								
	Toilettes reseau AMELYS Zone de covoiturage,acquisition consigne sécurisée								
	D - TRAN 90815 2315 VOIR INSTAL., MATÉRIEL OUTILLAGE TEC 940 000,00€								
	Pôle multimodal Villemandeur 850 000 € Mise en accessibilité arrêts de bus 90 000 €								
	R - TRAN 90815 1311 VOIR TVATRA - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX 118 270,00€								
	Pôle multimodal Décision 20-58								
	R - TRAN 90815 1322 VOIR - TVATRA - REGIONS 250 000,00€								
	Pôle Multimodal								
90822 - VOIRIE					**3 749 900,00 €**	**580 000,00 €**	**3 734 600,00 €**	**686 200,00 €**	**2 895 210,00 €**	**1 258 576,00 €**
	D - VOIRIE 90822 2031 VOIR FRAIS D'ÉTUDES 149 000,00€								
	Amilly Contournement des Petits Louis RD 93 Route de Chatillon Gros Moulin RD 863								
	Châlette RD 740 Pannes déviation MOE Vimory MOE Kennedy								
	D - VOIRIE 90822 2313 VOIR CONSTRUCTIONS 250 000,00€								
	Pont Saint Nicolas								
	D - VOIRIE 90822 2315 VOIR INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTIL 70 000,00€								
	Bornes électiques Prestation contrôles sur candélabres neufs								
	D - VOIRIE 90822 2315100 VOIR GPT DE CDE 30 000,00€								
	Divers								
	D - VOIRIE 90822 2315204 VOIR VOIRIE 2020 100 000,00€								
	Avenants Gros Moulin Solterre								
	D - VOIRIE 90822 2315205 VOIR VOIRIE 2021 2 554 900,00€								
	Accord cadre signalétique 50 000 € Accord cadre amiante 18 000 € Accord cadre géoréférencement								
	réseaux 36 000 € Accord cadre Prevention 48 000 € Entretien voiries communautaires 250 000 €								
	Diagnostics 30 000 € V3 Ter Lombreuil 15 000 € V3 Ter Corquilleroy 40 000 € V3 Ter Amilly RD 93								
	117 200 € V3 Ter Paucourt 56 000 € V3Ter Châlette RD740 Nord 62 500 €								
	V3 Ter Châlette RD740 Sud 84 000€ V3 Ter Montargis Choutemps 214 000 € V3 Ter Montargis								
	Déportes 60 000 € V3 Ter Montargis Sirène Trottoirs Rue Emile Mangin Montargis 70 000 €								
	Rue de Paucourt Amilly 90 000 € Rue du Gué aux Biches Châlette Traversée								
	Traversée Bourg de Pannes 500 000 € Continuité 2 trottoirs rue de la Libération Cepoy								
	Traversée Vimory 600 000 € 2 places PL ZONE Villemandeur 30 000 €								
	D - VOIRIE 90822 2315206 VOIR PISTES CYCLABLES 2021 450 000,00€								
	RD 815 Paucourt 450 000 €								
	D - VOIRIE 90822 231581 VOIR VELOROUTE 146 000,00€								
	Moulin Bardin 96 000 € Reprise Tr 1 et 2 revêtement 50 000 €								
	R - VOIRIE 90822 1321 VOIR ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX 90 000,00€								
	Pont Saint Nicolas								

R - VOIRIE 90822 1323 FIN DEPARTEMENTS 490 000,00€						
Traversée Bourg de Pannes 100 000 € Traversée Vimory 150 000 €						
Nouveau contrat RD 815 Paucourt 150 000 € Pont Saint Nicolas 90 000 €						
90824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	**1 415 270,00 €**	**47 760,00 €**	**1 000 850,00 €**	**0,00 €**	**500 457,00 €**	**96 000,00 €**
D - BAT 90824 2313 BAT BUGE - CONSTRUCTIONS 3 500,00€						
CSPS Mur de soutènement Buges						
D - EMA 90824 2188 EMA AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELL 3 500,00€						
Divers						
D - EMA 90824 2313 BAT EQUIPT INTERCO DE PROXIMITE 3 000,00€						
Création borne électrique						
D - FON 90824 202 FON FRAIS D'ÉTD.,ÉLABO.,MODIF.,RÉVIS 47 710,00€						
Marche 15-18 S PLUIHD						
D - FON 90824 2111 FON TERRAINS NUS 647 500,00€						
Vente Croissant Etang Cepoy 1 900 € Extension Bigot 120 000 €						
Bassins Eaux Pluviales 33 000 € Frais géomètre 7 000 €						
Vente Consorts BERRY Logements Villemandeur 53 000 € Plaine Château Blanc 28 400 €						
St Gobain Succession BRET 310 000 € SCI Stade 29 600 €						
Vente AVEZARD Arboria 3 55 400 €						
Vente BLATT VIOLAS Etangs de Cepoy 4 200 €						
Frais îlot des Rapatriés Châlette 5 000 €						
D - FON 90824 2112 FON TERRAINS DE VOIRIE 31 060,00€						
Vente GRUYELLE Paucourt 3 540 € Extension parking SNCF 8 270 €						
Vente BRECY Accès Aérodrome 19 250 €						
D - FON 90824 2115 FON TERRAINS BATIS 270 000,00€						
Vente CORNU Gros Moulin 270 000 €						
D - MAIS 90824 2184 MAIS MOBILIER 1 000,00€						
Divers Maison de la Forêt						
D - MAIS 90824 2188 MAIS AUTRES IMMOB. CORP. 4 000,00€						
Divers Maison de la Forêt						
D - MAIS 90824 2317 MAIS IMMO. CORPORELLES RECUES 4 000,00€						
Remplacement muséographie espace sensoriel						
D-VOIRIE 90824 2315105 VOIR 400 000€						
Travaux Gudin						
R - FON 90824 1323 FON DEPARTEMENTS 47 760,00€						
PLUIHD 7 760 €						
Vente Cornu Gros Moulin 40 000 €						
90830 - SERVICES COMMUNS (ENVIRONNEMENT)	**0,00 €**	**15 000,00 €**	**50 000,00 €**	**30 000,00 €**	**324,00 €**	**0,00 €**
R - DVD - 90830 - 13241 - - FIN - - COMMUNES MEMBRES DU GFP 15 000,00€						
COEP Remboursement Vimory Villemandeur						
90831 - AMENAGEMENT DES EAUX	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**11 161,00 €**	**407,00 €**
9090 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES	**619 000,00 €**	**159,00 €**	**572 000,00 €**	**1 600,00 €**	**623 808,00 €**	**130,00 €**
D - ECO 9090 204133 ECO PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTE 512 000,00€						
THD Département						
D - ECO - 9090 20422 ECO SUBV. D'ÉQUIPEMENT - PERSONNES 92 000,00€						
Aides economiques / Aides aux commerces						
D - ECO 9090 204221 ECO AIDES FISAC 8 000,00€						
D - ECO - 9090 2315 ECO INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTIL 5 000,00€						

	Totem Mandoria					
	D - PEPI 9090 165 FIN DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS 1 000,00€					
	D - PEPI 9090 2313 BAT CONSTRUCTIONS 1 000,00€					
	R - PEPI 9090 165 FIN DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS 159,00€					
9095 - AIDE AU TOURISME		**661 000,00 €**	**0,00 €**	**8 650,00 €**	**0,00 €**	**303 742,00 €**	**0,00 €**
	D - CAMP 9095 2317 BAT TVAFORET - IMMO. CORPORELLES RECUES 5 000,00€					
	Divers travaux					
	D - CAMP 9095 2317 BAT TVARIVES - IMMO. CORPORELLES RECUES 55 000,00€					
	Création hébergement sur pilotis 50 000 € Châlet 5 000 €					
	D - ECO 9095 2313 BAT - OTSI - CONSTRUCTIONS 1 000,00€					
	Aménagement divers Office de tourisme					
	D - VOIRIE 9095 2314 FIN TVAROC CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI 600 000,00€					
	Travaux Port Saint Roch Aménagement port de plaisance					
911 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		**5 900 000,00 €**	**9 500 000,00 €**	**6 640 218,00 €**	**8 787 100,00 €**	**6 344 607,00 €**	**9 864 633,00 €**
	D - FIN 911 1641 FIN EMPRUNTS EN EUROS 5 800 000,00€					
	Remboursement Capital des emprunts					
	D - FIN 911 27638 FIN AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS 100 000,00€					
	Provision Avance Budget Annexe ARBORIA					
	R - FIN 911 1641 FIN EMPRUNTS EN EUROS 9 500 000,00€					
	Produit des emprunts					
912 - DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECT		**0,00 €**	**560 000,00 €**	**0,00 €**	**850 000,00 €**	**0,00 €**	**872 952,00 €**
	R - FIN 912 10222 FIN F.C.T.V.A. 505 000,00€					
	R - FIN 912 10226 FIN TAXE D'AMENAGEMENT 55 000,00€					
914 - TRANSFERT ENTRE SECTIONS -		**6 000,00 €**	**1 550 000,00 €**	**56 000,00 €**	**1 718 500,00 €**	**54 932,00 €**	**2 196 765,00 €**
	Dotation aux amortissements					
919 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			**4 000 000,00 €**		**3 812 000,00 €**		
	R - FIN 919 021 FIN VIREMENT DE SECTION FONCTIONNEME 4 000 000,00€					
95 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			**0,00 €**		**180 000,00 €**		
		16 891 939,00€	**16 891 939,00€**	**16 662 719,00€**	**16 662 720,00€**		

Note synthétique retraçant les informations financières de l'Agglomération Montargoise
Budget Primitif 2021

I) Données synthétiques

	Ratios AME	Ratios Nationaux des Communautés d'Agglomération Référence Finance Active 2018
Dépenses réelles de fonctionnement /population	459..83 €	365 €
Produit des impositions directes/population	336.46 €	334 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	546.03 €	437 €
Dépenses d'équipement brut / population	170.80 €	87 €
Encours de dette/population	631.86 €	340 €
DGF/population	102.62 €	92 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	22.94 %	38.50 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de dettes en capital /recettes réelles de fonctionnement	100.73 %	90.80 %
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	31.28 %	19.80 %
Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement	115.72 %	77.90 %

II) & III) Liste des organismes pour lesquels l'Agglomération Montargoise :

a) Détient une part du capital : Valloire Habitat

b) A garanti un emprunt :

- Etablissements financeurs :
  - Caisse des Dépôts et Consignations
  - Caisse d'Epargne
  - Crédit Agricole
- Etablissements Financés :
  - Logement social
  - Etablissement Hospitalier pour adulte dépendant (EHPAD)
  - Institut médico – éducatif (IME)

Montant au 01/01/2021 : 53 813 841.40 € (CRD)
Annuités :

- Intérêts : 649 028.88 €
- Capital : 1 739 173.73 €

Pas de provision pour ces garanties

c) Subvention supérieure à 75 000.00 € :
Office de Tourisme de l'Agglomération Montargoise : 135 000 €

IV) Liste des délégataires :

- SUEZ EAU FRANCE : Assainissement et Eau Potable
- KEOLIS : Transport public
- VAGO : Aires d'accueil des gens du voyage
- SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE : Crématorium

V) Acquisitions et cessions inscrites au BP 2021

- Acquisition :

Etang de Cepoy	6 100 €
Logements Villemandeur	53 000 €
Plaine Château Blanc	28 400 €
ARBORIA 3	55 400 €
Saint Gobain	339 600 €
Accès Aérodrome	19 250 €
Gros Moulin	270 000 €
Ilot des Rapatriés Châlette	5 000 €
Budget Eau Potable Protection des captages – Compensation zone humide de la CHISE	30 000 €

Vente : Néant

VI) Contrat de partenariat : Néant

Monsieur NOTTIN : « Beaucoup de bruits pour rien, tout ça pour ça, ou encore cette phrase de Lampedusa : "il faut que tout change pour que rien ne change". Voilà ce que résume ce budget 2021 dans la droite ligne des budgets de droite de Messieurs SUPPLISSON, DOOR et DIGEON ; Frank SUPPLISSON qui s'est d'ailleurs félicité publiquement, en décembre, de vos orientations budgétaires. Ceux qui croyaient par votre élection le signe d'une nouvelle politique en seront pour leurs frais. Votre budget 2021 est un budget du monde d'avant : un budget à côté de la plaque et coupé des réponses urgentes à apporter à la crise sanitaire, économique et sociale qui frappe si durement notre agglomération. Derrière la présentation, c'est en réalité un budget sans ambition, d'hyper-austérité concernant les dépenses de fonctionnement, un budget bien loin de répondre aux besoins prioritaires des habitants, un budget qui stagne à un niveau trop bas en matière d'investissements utiles à la population.

Un budget d'austérité, tout d'abord, avec une section de fonctionnement qui continue de reculer fortement de près de 3 %, avec une baisse de 1,49 millions d'euros, ce qui ajouté à l'effondrement de 8,5 % en 2020 et 5,5 % en 2019 fait donc une chute de 17 % et de 6 millions d'euros en 3 ans : une véritable saignée. Autant dire que les services sont à l'os. Tous les secteurs sont concernés. Le mouvement général de compression de ces dépenses est un marqueur fort de votre politique depuis des années. Les dépenses de fonctionnement sont ainsi devenues une de vos principales variables d'ajustement. De nombreux secteurs sont concernés :

- -8 % pour les musées (-17 % en 2 ans)
- -3 % pour les médiathèques et bibliothèques
- -17 % pour l'action culturelle (soit -29 % en 2 ans)
- -11 % pour les salles de sport et les gymnases
- -39 % pour les manifestations sportives
- -82 % pour l'eau et l'assainissement

- -3 % pour les opérations d'aménagement urbain
- -54 % pour les services communs Environnement
- -4,5 % pour les interventions économiques (-25 % en 2 ans)

Je pourrais continuer la liste.

Clairement, la culture, le sport, la jeunesse, l'environnement sont les secteurs qui subissent en priorité vos coupes budgétaires, ce qui est un signe politique fort, là aussi, en continuité avec les budgets précédents. Par contre, les dépenses de communication, sous réserve de ce que vous venez de dire au sujet du regroupement des dépenses, le chiffre brut faisait une augmentation de 33 %, il n'empêche que ces dépenses de fonctionnement en matière de communication sont deux fois plus importantes que celles consacrées à la santé. Les dépenses du budget santé (Maison de santé, SSIAD, centre médico-sportif) stagnent à un niveau ridiculement bas en représentant 0,25 % du total des dépenses de fonctionnement, et ceci en pleine crise sanitaire.

Vous êtes donc, une fois de plus, en accord avec le Président Macron et les vieilles politiques austéritaires libérales, donc de droite, l'ennemi ce sont les dépenses de fonctionnement. Ce sont pourtant les dépenses du quotidien, utiles pour les gens, celles qui servent à faire fonctionner les services et les missions de l'Agglomération.

La section d'investissement stagne avec une petite augmentation de 1,35 %, à un niveau trop bas, en matière d'investissements utiles à la population, surtout je le rappelle en pleine crise sanitaire, économique et sociale, crise aux effets dévastateurs dans notre agglomération. Et encore cette section d'investissement se construit en partie grâce aux économies réalisées depuis des années sur le dos des habitants avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 2,5 millions d'euros d'économies par an depuis que ça a été transféré au SMIRTOM (mais les impôts sont restés pour les habitants). Par ailleurs, c'est avec un emprunt nouveau et très lourd de 9,5 millions d'euros que vous allez financer une bonne partie des investissements, avec à la clé une augmentation de la dette. Un emprunt pharaonique contracté pour pallier des dépenses engagées sans réserve budgétaire préalable, ce qui démontre bien une gestion à la petite semaine.

Nous notons également, comme l'an dernier, une ligne Très Haut Débit (THD) d'un montant de 512 000 € dans les interventions économiques, on peut légitimement se demander à quoi ça correspond, j'avais déjà posé la question l'an dernier mais je n'ai pas obtenu de réponse. Dans le même ordre d'idée, à quoi correspondent les 203 000 € de frais d'études dans le chapitre sur l'aide au secteur locatif. Autre question : à quoi correspondent les 400 000 € de travaux à Gudin, pour quels projets ? Des sommes importantes sont ainsi engagées alors qu'aucun projet n'a été discuté. Nous voyons également des dépenses de prestige avec, par exemple, 600 000 € au port Saint Roch et sa marina de luxe, projet qui je le rappelle va coûter 12 millions d'euros TTC au total et que l'on peut difficilement classer dans les dépenses utiles.

Cet argent serait mieux dépensé pour soigner les gens par exemple en finançant la construction d'un centre de santé public. Par exemple, il faudrait investir davantage dans les transports en commun pour avoir plus de lignes, plus d'arrêts, élargir les horaires, investir bien davantage dans des bus neufs qui polluent moins. Certes, les dépenses d'investissement en matière de transports urbains augmentent en 2021 avec l'achat d'un bus (421 000 €) et des investissements sur le pôle multimodal de Villemandeur, mais ces dépenses s'inscrivent dans le cadre global d'une délégation de service public qui n'est pas au niveau des besoins. Au total, je le rappelle, l'Agglomération va verser 1,4 millions d'euros sur 6 ans au titre de sa contribution financière alors qu'elle a fait le choix de financer à hauteur de 2,2 millions d'euros sur le projet luxueux de port Saint Roch pour quelques dizaines de plaisanciers par an sur un canal fermé aux bateaux. Clairement, les transports ne sont pas votre priorité politique.

Austérité encore avec des dépenses d'investissements ridiculement basses concernant le domaine de la santé qui est pourtant un sujet capital pour les habitants de l'agglomération. Les dépenses de

santé ne représentent que 0,03 % des dépenses d'investissements de l'Agglomération. Pour le dire encore plus clairement, vous n'avez pas d'ambition en matière de santé, rien pour répondre aux besoins des habitants sur ce sujet rendu encore plus crucial avec la crise sanitaire. D'autres secteurs clé subissent une baisse drastique de dépenses d'investissement :

- -60 % pour l'aide au secteur locatif
- -10 % concernant l'eau et l'assainissement
- -110 % pour les salles de sport et gymnases
- -118 % pour les autres équipements sportifs ou de loisirs.

Enfin, pour terminer, la crise actuelle impose des réponses bien plus fortes, marquées par la solidarité et la justice sociale. A part les soutiens aux commerces, aucune mesure n'a été prise par l'Agglomération pour aider directement les familles en difficulté, du fait de cette crise. Toutes les propositions que nous avons faites il y a trois mois ont été rejetées. Pourtant, le budget devrait prendre en compte cette situation d'urgence : masques gratuits, gratuité des premiers mètres cube d'eau, aide à la population en difficulté que ce soit au niveau de l'aide au loyer, de l'aide alimentaire, de l'aide aux étudiants, de l'aide aux associations caritatives… vous avez su débloquer 298 000 € pour les commerces, nous avons voté cette somme, mais il faudrait également débloquer au moins la même somme pour aider directement les familles qui subissent des pertes de revenus.

Enfin, la note de fin de présentation rappelle que l'encours de la dette par rapport à la population se situe à 632 € contre 340 € de moyenne nationale, soit presque le double, que les dépenses de personnel représentent 23 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 38 % au niveau national. L'encours de la dette de notre Agglomération par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est toujours aussi important et toujours largement au-dessus de la moyenne nationale en se situant à 116 % contre 78 %. Donc, deux fois moins d'agents et davantage de dettes que la moyenne nationale, dette qui sera durablement creusée avec le nouvel emprunt. Nous voterons donc contre ce budget, Madame KADDOURI et moi. »

Monsieur DEMAUMONT : « Monsieur le Président, chers collègues, depuis quelques mois une nouvelle gouvernance s'est installée à la tête de l'Agglomération Montargoise, majorité qui a pris des engagements en matière de transparence, d'équité, de concertation et d'écoute. Bien sûr, nous devons continuer de travailler sur le programme pluriannuel d'investissements mais à ce jour, un certain nombre de propositions concernant la zone Saint Gobain en particulier et le projet autour des locaux d'Amelys, les propositions autour du contrat régional de solidarité territoriale, le contrat départemental volet 2, le contrat de plan Etat-Région vont dans le sens d'un certain nombre de projets sollicités par Chalette.

Bien entendu, en parallèle, les élus de Chalette auront à travailler dans les commissions communautaires pour faire avancer tous les projets utiles pour les habitants de l'agglomération. Je n'oublie pas les contraintes qui pèsent sur ce budget qui sont notamment liées à son endettement, qui viennent en grande partie d'un héritage lourd dont l'Agglomération doit aujourd'hui assurer les conséquences, je pense que là aussi il y a du travail pour remettre en bon ordre les finances de l'Agglomération. La position des élus de Chalette, ou d'un certain nombre d'élus de Chalette, n'est donc pas un chèque en blanc car c'est avec exigence que nous porterons des propositions qui tiennent à cœur aux élus de Chalette en matière d'emplois, de santé, de mobilité, d'ordures ménagères, de services publics en général. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'élus de Chalette, dont moi, voteront ce budget. »

Monsieur CHRISTODOULOU : « Chers collègues, le vote du budget est à mon sens un acte politique majeur car derrière l'aridité des chiffres se cache la réalité de la mise en œuvre d'un projet politique. Ce projet politique de la majorité du Conseil communautaire n'est pas le mien. Il est en décalage, si ce n'est en opposition, avec les ambitions sur lesquelles je me suis engagé : celle de transformer notre agglomération, d'en faire un territoire solidaire et durable, celle aussi de démocratiser le fonctionnement de cette institution. Votre budget manque l'essentiel. Il oublie que

derrière les chiffres, il y a les gens, plus précisément que l'argent doit être mis au service des gens. Pourtant, l'urgence sociale est bien là. La crise sanitaire aggrave une situation déjà difficile pour des milliers d'habitants de notre agglomération. La pauvreté explose. Le taux de pauvreté s'élevait déjà en 2018, selon les dernières statistiques disponibles, à 20 % dans le Montargois. Au niveau national, nous allons dépasser les 10 millions de pauvres, une situation inédite depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Nous rentrons dans les eaux glacées de la pauvreté de masse, avec des personnes qui ont faim, des personnes qui ont froid parce qu'elles n'ont pas les moyens de se chauffer, des personnes qui n'ont pas les moyens de s'éclairer.

Votre budget, Monsieur le Président, oublie Stéphane. Stéphane, qui élève seul ses deux enfants et qui avec son allocation adulte handicapé, a du mal à finir les fins de mois. Stéphane qui me dit que les prix ont augmenté avec le premier confinement : 3 centimes pour les pâtes, 5 centimes pour les yaourts, 15 centimes pour les pains au chocolat. Cela est peut-être dérisoire pour vous mais pour lui, ça compte parce qu'il compte, comme des millions de Français, en centimes. Nous avons ici la capacité de le soulager quelque peu en exigeant par exemple du délégataire la gratuité des premiers mètres cube d'eau pour les familles en difficulté.

Votre budget oublie aussi Cécile. Cécile, salariée à temps partiel subi, travaille sur la zone Antibes. Elle n'a pas de véhicule et doit prendre le bus. L'abonnement (270 € annuel) est une charge importante qui pèse sur son petit salaire. La gratuité des transports en commun, déjà pratiquée dans 35 communes et intercommunalités, apparait comme une mesure d'urgence et comme une évidence.

Votre budget oublie aussi Michel, chômeur de longue durée qui habite une commune rurale. Michel ne se chauffe pas parce qu'il n'en a pas les moyens. Gilet jaune de la première heure, il me disait au cœur de l'hiver 2019 avoir plus chaud sur son rond-point auprès de la fraternité de ses camarades que chez lui. Alors quel accompagnement met-on en œuvre pour vraiment s'attaquer à la précarité énergétique ?

Votre budget oublie Rachida, étudiante à Orléans, originaire du Montargois. Rachida, comme de nombreux jeunes, a perdu son petit job qui lui permettait de financer ses études et remplir son frigo. Fin janvier, avec près de 400 de ses camarades, elle s'est rendue à la distribution alimentaire organisée sur le campus de l'université d'Orléans. Les jeunes sont en première ligne, ils subissent de plein fouet la crise sociale. Que prévoit-on pour les aider ? Ne faut-il pas prévoir une aide d'urgence pour la jeunesse au niveau intercommunal ?

J'en oublie, moi aussi, j'aurais pu vous parler des salariés qui luttent contre les plans de licenciement, des artisans et petits commerçants qui voient leur chiffre d'affaires fondre comme neige au soleil, des intermittents du spectacle et les associations culturelles dans la galère. Les attentes de tous ces gens doivent être traduites par des sous, par le budget. Le compte n'y est malheureusement pas. Alors, pour Stéphane, pour Cécile, pour Michel, pour Rachida, et pour tous les autres, je voterai contre ce budget. A chaque fois que j'en aurais l'occasion, je ne manquerai pas d'exprimer dans cette assemblée, leur souffrance, leurs exigences et leurs demandes de dignité. »

Monsieur PRIGENT : « André PRIGENT, élu à Villemandeur. Mon propos n'est pas à la hauteur de ce qui vient d'être dit, c'est simplement une demande d'explication par rapport aux dépenses. Concernant la police municipale, on a des dépenses de personnel de l'ordre de 350 000 € avec un retour des communes de 145 000 €. Je voulais connaître les missions qui étaient données en complément du remboursement des communes. »

Monsieur BILLAULT : « La police municipale est une structure créée pour les communes en zone gendarmerie. C'est un accord de la collectivité avec un retour des communes, au prorata du nombre d'habitants. Une convention a été établie entre l'Agglomération Montargoise et les communes concernées. Le dispositif a été voté en Conseil communautaire. La participation des communes

rurales forme une recette. Les missions s'appliquent sur le périmètre défini, il n'y a pas de répartition. Je crois que la convention se termine à la fin de l'année.

Je ne peux pas répondre aux nombreuses questions. Monsieur NOTTIN, vous n'étiez peut-être pas arrivé, les dépenses relevant de la communication ont été rassemblées dans un seul et même chapitre afin d'éviter une répartition des dépenses de communication dans les différents services. Cela a été précisé. Deuxième point, cette année, nos dotations fiscales pour 2021 diminuent d'1,5 millions d'euros. Ce n'est pas anodin par rapport aux demandes de part et d'autre. Il faut faire avec ces 1,5 millions d'euros de moins. L'Agglomération Montargoise s'est engagée par rapport à certains travaux, déjà prévus, c'est pourquoi une quantité de travaux arrivent en 2021. »

Monsieur BÉGUIN : « Cela faisait peut-être partie des informations communiquées avant votre arrivée, Monsieur NOTTIN. Le budget primitif, notamment pour les secteurs sportifs, musée et autres, n'est pas définitif. Monsieur le Président a demandé à chaque commission de retravailler pour revoir le montant des subventions. Le budget supplémentaire sera abondé. Il faudra peut-être que vous citiez à nouveau les pourcentages de subvention que vous avez indiqués, au moment du vote du budget supplémentaire. Vous verrez qu'ils peuvent certainement évoluer favorablement dans le sens que vous souhaitez. »

Monsieur BILLAULT met aux voix cette délibération.

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. CHRISTODOULOU et M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

2) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe Assainissement

Monsieur BÉGUIN : « Le budget Assainissement est beaucoup plus simple :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 364 000.00 €

Dépenses :
Charges à caractère général : 157 500.00 €

Charges de personnel (Mise à disposition) :		182 500.00 €
Autres charges de gestion courante :		15 000.00 €
- Entretien des ANC /Suivi rejet ICT	7 000.00 €	
- Prestation spéciale SUEZ	2 000.00 €	
- Admission en non-valeur	5 000.00 €	
Charges financières :		4 000.00 €
- Intérêts s/emprunt :	4 000.00 €	
Charges exceptionnelles		
- Annulation titre s/exercice antérieur		5 000.00 €
Opération d'ordre :		
- Dotation aux amortissements :		2 000 000.00 €

Recettes :
Produit de services : 1 581 000.00 €
- Participation branchement assainissement collectif : 300 000.00 €

- Redevance assainissement : 1 280 000.00 € (2 800 000 m3 x 0.46 HT)
- Autres prestations de service : 1 000.00 €

Subvention d'exploitation :
- Prime épuration : 366 000.00 €

Autres produits de gestion courante : 41 000.00 €
- Redevance occupation domaine public

Opération d'ordre :
- Amortissement des subventions : 376 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 504 500.00 €.

Dépenses :

Amortissement des subventions : 376 000.00 €

Emprunt et dettes : 445 000.00 €

Frais d'étude : 100 000.00 €
- Chiffrage problématiques exploitation modélisation 20 000.00 €
- MOE étude réhabilitation diverses rues 30 000.00 €
- MOE extensions demandées par les communes 30 000.00 €
- Avant-projet méthanisation des boues STEP Chalette 20 000.00 €

Logiciel :
- SIG : licence partagée 2 500.00 €

Travaux immobilisations en cours 2 581 000.00 €

- STEP Chalette & Amilly 475 000.00 €
  dont
  - Travaux génie civil STEP Chalette 180 000
  - Travaux aménagement antiprojection STEP Amilly 20 000
  - Maitrise d'œuvre + travaux sécurisation STEP Chalette 80 000
  - Réhabilitation canaux comptage d'eau traitée en sortie STEP Chalette 100 000
  - Télésurveillance dégrilleur Pontonnerie 5 000

- Groupement de Commandes 101 000.00 €
  dont
  - Montargis
    - Faubourg d'Orléans 22 000
    - Belles Manières 20 000
  - Amilly Blards Prochassons Peynault 26 000
  - Chalette prolongement rue du Loing 2 000
  - Pannes ronce, chemin des cailloux rue Aubépine 30 000

- Programme réhabilitation EU 2021 1 000 000.00 €
  dont
  - Amilly Viroy Chaplin Jean Villard, Luis Aragon, Mendes France
  - Cepoy rue St Antoine 145 000
  - Chevillon grande rue

- Corquilleroy rue Pichon 131 000
- Montargis :
  - place de la République + rues adjacentes 30 000
  - rue Gambetta 250 000
- Pannes rue de Vésines
- Solterre chemin de l'étang, rue Raoul
- Villemandeur rue Dumas
- Vimory rue Cas Rouge

- Programme extension EU 2021 295 000.00 €
- Amilly :
  - rue des aulnes 15 000
  - ruelle du gué 45 000
  - chemin des hautes varennes 45 000
- Conflans les pentes de la Rougerie 100 000
- Montargis
  - rue des vignes 10 000
  - rue Pougin de la Maisonneuve 10 000
- Villemandeur rue de la Cannetière 70 000

- Programme Branchements travaux divers 2020 350 000.00 €

- Programme réhabilitation EU 2020 65 000.00 €
- Reconstruction du poste de refoulement lieu-dit de la gare à Pannes

- Contrôles qualités 30 000.00 €

- Zone humide des pré blonds : étude et suivi 15 000.00 €

- Travaux sans tranchée 150 000.00 €

- Travaux mise aux normes immobilisations reçues au titre de mise à disposition 100 000.00 €
- Maitrise d'œuvre renouvellement station d'épuration de Saint Maurice sur Fessard 70 000 €
- Travaux de sécurisation divers ouvrages STEP 30 000 €

Recettes :

- Subventions Agence de l'eau 154 500.00 €
- STEP Chalette
  - Avant-projet méthanisation 50%
  - Réhabilitation génie civil 40%
  - Réhabilitation canaux de comptable en sortie STEP
- Maitrise d'œuvre renouvellement station Saint Maurice sur Fessard 50%

- Dotation aux amortissements : 2 000 000.00 €

- Emprunt 1 350 000.00 €

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. CHRISTODOULOU, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

3) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe Eau potable

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 066 000 €
Le virement vers la section d'investissement est de 738 200.00 €

Dépenses :

- Charges à caractère général :	112 800.00 €
- Charges de personnel :	70 000.00 €
- Opération d'ordre Amortissement :	145 000.00 €

Recettes :

- Redevances 2021 (2 700 000 m3 x 0.4250 € arrondi)	1 000 000.00 €
- Recettes diverses	16 000.00 €
- Opération d'ordre Quote-part des subventions amortissables	50 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 331 000.00 €
Le virement de la section de fonctionnement est de 738 200.00 €

Dépenses :

- Amortissement des subventions	50 000.00 €
- Remboursement capital des emprunts :	115 000.00 €
- Acquisition de terrains :	30 000.00 €
- Travaux :	2 136 000.00 €

- Groupement de commande : 25 000.00 €
  - Amilly Prochasson Blards Peynault 4 000.00 €
  - Montargis Faubourg d'Orléans 5 000 € Belles Manières 5 000.00 €
  - Pannes Clos de la ronce Chemin des Cailloux rue Aubépine 500.00 €
  - Mise à niveau bouches à clé divers communes 10 000.00 €

- Travaux de production Chise 2021 : 875 000.00 €

- Travaux production Aulnoy 2021 : 150 000.00 €
  - Maitrise œuvre travaux élimination sources pollution PPR 30 000.00 €
  - Travaux élimination sources pollution PPR : 60 000.00 €
  - Comblement de puits : 60 000.00 €

- Travaux distribution branchement plomb 2021 : 36 000.00 €
  - 35 branchements plomb rue du stade Villemandeur

- Travaux production 2021 autres sites : 300 000.00 €
  - Amilly : Réhabilitation château d'eau des Goths
  - Travaux démolition partielle château d'eau rue de la Fontaine :
  - Travaux mise sécurité ENEDIS
  - Pannes : Maitrise d'œuvre réhabilitation château d'eau du bourg

- Travaux distribution renouvellement 2021 : 750 000.00 €
  - Interconnexion SMAEP Puy la Laude :

- Montargis
  - Place République
  - Rue Emile Mengin
  - Rue Gambetta
- Amilly
  - Rue des Ponts
  - Rond-point Couleuvreux

Recettes :

-	Opération d'ordre Amortissement :	145 000 €
-	Subvention Agence de l'Eau	100 000 €
-	Emprunt :	1 347 800 €

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Abstentions : M. CHRISTODOLOU, M. FAURE, M. WEBER, M. PRIGENT – Oppositions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

4) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe ZI Amilly

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 300 000.00 €.

Dépenses :

Article 6015 Terrains à aménager :	50 000.00 €
Article 605 Travaux :	100 000.00 €
Article 71355 Opération d'ordre constatation stock	150 000.00 €

Recettes :

Article 7015 Ventes de terrains aménagés	150 000.00 €
Article 71355 Variation de stock des terrains aménagés	150 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 150 000.00 €

Dépenses :

Article 3555 Opérations d'ordre constatations lots achevés	150 000.00 €

Recettes :

Article 3555 Opération de sortie de stock	150 000.00 €

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. CHRISTODOULOU, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

5) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe Grande prairie

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 520 000.00 €

Dépenses :

Charges à caractères générales
Article 6015 Terrains à aménager : 5 000.00 €
Article 6045 Achats d'études et de terrains : 15 000.00 €
Article 605 Travaux VRD 300 000.00 €
Opération d'ordre :
Article 71355 variation terrains aménagés constatation vente de lots : 200 000.00 €

Recettes :
Article 7015 Ventes de terrains aménagés 200 000.00 €
Opération d'ordre
Article 71355 Variation terrains aménagés intégrations lots achevés 320 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 320 000.00 €

Dépenses :
Article 3555 Opération d'ordre Constatation lots achevés
320 000.00 €

Recettes :
Article 1641 Emprunt 120 000.00 €
Article 3555 opération d'ordre Sortie du stock de lots vendus 200 000.00 €

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. CHRISTODOULOU, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

6) Vote du budget primitif - Exercice 2021 – Budget annexe Ilot 19

Monsieur BÉGUIN : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 140 000.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :
Charges à caractères générales
Article 6015 Terrains à aménager : 10 000.00 €
Article 6045 Achats d'études et de terrains : 10 000.00 €
Article 605 Travaux 50 000.00 €
Opérations d'ordre :
Article 71355 variation de terrain aménagés : constatation vente de lots 70 000.00 €

Recettes :
Article 7015 Ventes de terrains aménagés 70 000.00 €
Opération d'ordre :
Article 71355 Variation terrains aménagés : intégration lots achevés : 70 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 70 000.00 €

Dépenses :
Article 3355 Opération d'ordre stock de travaux 70 000.00 €

Recettes :
Article 3555 Opération d'ordre sortie du stock de lots vendus 70 000.00 €

Monsieur SALL quitte la séance à 18 heures 48.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. CHRISTODOULOU, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

7) Vote du budget primitif - Exercice 2021 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur BÉGUIN : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 100 000.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Charges à caractères générales	
Article 605 Travaux de voirie, VRD	50 000.00 €
Opération d'ordre :	
Article 71355 variation terrains aménagés constatation vente de lots :	50 000.00 €

Recettes :

Article 7015 ventes de terrains aménagés :	50 000.00 €
Opération d'ordre :	
Article 71355 Variation de terrains aménagés stocks :	50 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 50 000.00 €

Dépenses :

Article 3555 Opérations d'ordre constatations lots achevés :	50 000.00 €

Recettes :

Article 3555 Opérations d'ordre sortie de stock de lots vendus :	50 000.00 €

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. CHRISTODOULOU, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

8) Vote du budget primitif - Exercice 2021 – Budget annexe Zone économique Arboria

Monsieur BÉGUIN : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 413 500.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Charges à caractère général :	
Article 605 Travaux de voirie, VRD	50 000.00 €
Article 637 Taxe foncière	500.00 €
Article 6611 – 6612 Frais financiers : intérêts sur emprunt + ICNE	63 000.00 €
Opération d'ordre :	
Article 71355 Variation terrains aménagés : constatation vente de lots	300 000.00 €

Recettes :

Article 7015 Ventes de terrains aménagés	300 000.00 €
Article 774 Subvention exceptionnelle (du budget principal)	63 500.00 €

Opération d'ordre :
Article 71355 Variation terrains aménagés : intégration lots achevés 50 000.00 €

Monsieur SALL siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 18 heures 50.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 395 000 €.

Dépenses :
Article 1641 Emprunt : remboursement de capital : 345 000.00 €
Opération d'ordre :
Article 3555 Terrains aménagés : constatation lots achevés 50 000.00 €

Recettes :
Article 168758 Avance AME 95 000.00 €
Opération d'ordre :
Article 3555 : terrains aménagés sortie du stock de lots vendus 300 000.00 €

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Abstention : M. CHRISTODOULOU – Oppositions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

9) Vote du Budget primitif – Exercice 2021 – Budget annexe Zone d'Activités Economique Portuaire (ZAEP) Saint Roch

SECTION DE FONTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 600 000 €

Dépenses :
Article 605 Travaux 300 000 €
Article 7133 variation de stock 300 000 €

Recettes :
Article 7015 vente de terrains 300 000 €
Article 71355 Variation stock terrains aménagés 300 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 300 000 €

Dépenses :
Articles 3355 opération d'ordre stock travaux 300 000 €

Recettes :
Article 3555 Opération d'ordre sortie de stock 300 000 €

Monsieur WEBER : « Monsieur le Président, mes chers collègues. La démolition des silos de la C.A.PRO.GA et la viabilisation du site ont été financés dans le cadre du projet de requalification du port Saint Roch dont les coûts de construction sont estimés à environ 10 millions d'euros, sauf erreur de ma part. Les anciens silos de la C.A.PRO.GA recouvrent une surface de 3 000 m^2 et sont la principale emprise foncière constructible du projet. On ne peut imaginer les vendre sans fixer un cadre réglementaire minimum aux ventes. Actuellement, le PLU a qualifié cette parcelle dans une zone URU (zone urbaine de renouvellement urbain) qui ne comporte aucune restriction. Quelles

dispositions seront prises pour nous assurer que les projets ultérieurs seront en cohérence avec le projet et ne dénatureront pas le port ? Des besoins spécifiques pourraient émerger ultérieurement. Des prescriptions pourraient être mises en place pour voir émerger des constructions bois/paille, comme dans le centre-bourg de Pannes qui est un chantier à 95 % départemental. Avant de vendre ces terrains, un échange avec les citoyens en toute transparence devrait avoir lieu. Nous aimerions savoir ce qui est prévu et comment seront prises les décisions. »

Monsieur BILLAULT : « Aujourd'hui, il y a deux éléments, comme vous le disiez. Il y a la zone portuaire et il y a l'aspect foncier. Nous travaillons à la zone portuaire. Le foncier sera une deuxième étape qui ne sera certainement pas portée par l'Agglomération. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. CHRISTODOULOU, M. FAURE, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

10) Subvention au Comité des œuvres sociales de l'AME – Exercice 2021

Monsieur BÉGUIN : « Vu le projet de Budget Primitif 2021, la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales de l'AME est de **23 000 €**.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2021 à l'article 6474 fonction 92025.

Cette subvention inscrite au Budget Primitif 2021, représente la moitié de la subvention allouée en 2020, il conviendra de l'ajuster au Budget Supplémentaire 2021. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

11) Autorisation de Programme et Crédits de paiement – Usine de potabilisation des eaux issues de champ captant de la Chise à Amilly – Ajustement 2 - Exercice 2021

Monsieur BÉGUIN : « Je vous propose d'actualiser d'une part le montant de l'autorisation de programme et d'autre part d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme relative à la construction de l'usine de potabilisation des eaux issues de champ captant de la Chise à Amilly.

Pour rappel en 2019 :
Montant de l'Autorisation de Programme : 6 995 000 € HT
En 2019, le réalisé s'élève à 1 669 869.70 €, et le montant des restes à réaliser est de 248 629.72 €.
Crédit de paiement 2020 : 600 000 € inscrits au BP 2020
248 629.72 € de RAR 2020 qui ont été inscrits au BS 2020.
En 2020, le réalisé s'élève à 181 726.06 € le montant des restes à réaliser engagés est de 407 121.77 €

Il convient de porter le montant de l'opération à **8 408 381.12 € HT** qui se décompose comme suit :

Marché 18-030T

Travaux construction de l'usine : 6 995 000 €	
Avenant n° 1 (Travaux complémentaires enfouissement ligne à Haute tension ENEDIS – Pérennisation du pont)	+ 199 616.03 €
Ajout de la variation à la date de signature de l'avenant 1	+ 25 163,79 €
Avenant n°2 (Adaptation du marché consécutivement à la pollution du sol responsable de l'arrêt du chantier en novembre 2019)	+ 491 611.00 €

Montant du marché 18-030T à prendre en compte **7 711 390.82 €**

Marché 17-032S

Maitrise d'œuvre construction de l'usine : 202 850,00 €
Avenant n° 1 (Révision rémunération en fonction de l'évolution des Travaux – Accompagnement dans la gestion du projet suite à la découverte de la pollution – Reprise des dossiers administratifs – Négociation avec les Entreprises – Reprise des études visas) + 115 000.00 €
Avenant n°2 (Conséquence découverte de la pollution) + 31 500.00 €

Montant du marché 17-032S à prendre en compte **349 350,00 €**

Prestations hors marchés (Engagements/Devis)

Diagnostic plomb et amiante avant démolition	+ 3 330,00 €
Levé topographique	+ 1 150,00 €
Etudes géotechniques projet initial	+ 12 300,00 €
Etudes géotechniques pont sur le Loing	+ 14 872,00 €
Etudes géotechniques nouvelle implantation	+ 7 580,00 €
Contrôles techniques	+ 14 580,00 €
Coordination sécurité et protection de la santé	+ 13 150,00 €
Diagnostic environnemental et zone humide	+ 18 070,00 €
Travaux de continuité de service	+ 14 448,98 €
Démolition anciens bâtiments	+ 29 867,50 €
Démolition ancienne usine	+ 66 640,00 €
Dossiers réglementaires	+ 17 000,00 €
Dévoiement et enfouissement ligne HTA aérienne	+ 61 941,41 €
Travaux de compensation Zone Humides impactées par le projet	+ 30 000,00 €
Diagnostic pollution Chise 1 + plan de gestion	+ 36 930.00 €
Signalisation accès chantier	+ 1 960,00 €
Bucheronnage et défrichement	+ 3 042,50 €
Vidange fosse + dépollution mercure	+ 777,91 €

Montant des prestations hors marché à prendre en compte **347 640,30 €**

Il a été ajouté au montant initial les avenants 1 et 2 et la variation du marché 18-030T, le marché 17-032S qui n'avait pas été inclus dans le montant initial et enfin de nouvelles prestations diverses hors marché

Pour 2021, les crédits de paiement inscrits au Budget Primitif sont de 875 000 €, les reports de 407 121.47 € seront inscrits au Budget Supplémentaire

L'Agence de l'Eau a accordé une avance de 1 433 130 € qui a été encaissée en 2019, et une subvention de 2 149 695 € sur laquelle l'Agglomération Montargoise a déjà perçu 3 acomptes pour un montant total de 300 130 €.

Cette subvention avait été calculée sur le montant initial de 6 995 000 €, il a été demandé à l'Agence de l'Eau d'inclure les avenants, le dossier d'instruction est en cours. »

Monsieur NOTTIN : « J'ai quelques remarques très brèves qui vaudront aussi pour les points 24 et 25, les deux derniers points de l'ordre du jour qui concernent également les avenants de la Chise, je ne reprendrai donc pas la parole. La question, c'est comment a-t-on pu faire de tels travaux, un aussi gros chantier sur des terres dont une parcelle est polluée aux hydrocarbures depuis la Seconde guerre mondiale ? Il n'y a donc eu aucun certificat de non-pollution en amont sur l'ensemble des terrains et des parcelles concernés par les travaux. Comment est-ce possible qu'il n'y ait pas cette garantie minimum ? Les conséquences sont lourdes financièrement pour l'Agglomération, Monsieur DUPATY parlait, la dernière fois, de minimum 500 000 €. On a quand même limité la casse, tant mieux. C'est quand même 500 000 €, peut-être qu'à l'arrivée ce sera un peu plus.

Pourquoi aucune parcelle concernant ces travaux n'était référencée sur la base BASOL, c'est-à-dire qu'aucune n'était censée être polluée ? Censée, je dis bien, parce que visiblement si j'ai bien tout compris, un certificat de non-pollution ne peut être demandé que sur certaines parcelles potentiellement connues pour être polluées ou supposées l'être. Seulement dans ce cas, elles sont référencées sur la base BASOL. Or, sur ce chantier, visiblement aucune parcelle n'était connue pour être polluée alors que pourtant une l'était bien (pollution aux hydrocarbures) et ce, depuis la Seconde guerre mondiale. Comment est-ce possible que l'Agglomération n'ait pas pris toutes les garanties préalablement à un tel chantier, avec un tel coût 7,2 millions d'euros au départ, et on devrait arriver pour le moment à 7,7 millions d'euros. Est-ce que le principe de précaution n'aurait pas été nécessaire en demandant des certificats de non-pollution sur l'ensemble des parcelles concernées par ce chantier, cela aurait éviter cette grosse perte financière et cette perte de temps pour un chantier très important pour l'Agglomération et pour l'eau. »

Monsieur DUPATY : « Toutes les précautions ont été prises, vous imaginez qu'on ne commence pas un chantier comme celui-là sans faire un minimum d'études, de sondages… simplement, là, la pollution s'est faite par une cuve qui se trouvait sous le bâtiment. Il n'est pas possible de faire des sondages sous le bâtiment, on a donc découvert la pollution au moment des travaux de déconstruction. Ce qui explique cet incident majeur, il faut y pallier, cela a un certain coût mais on ne peut pas y échapper. On doit traiter l'eau et fournir de l'eau potable à tous les habitants de l'Agglomération. C'est un engagement. Nous sommes largement soutenus par l'Agence de l'Eau, nous bénéficions de subventions importantes. C'est tout à fait supportable par notre budget de l'eau qui a été, jusqu'à ce jour, je pense, correctement géré. »

Monsieur WEBER : « Edouard WEBER, liste citoyenne Montargis. Mon intervention concerne également les délibérations 3, 11, 24 et 25 sur lesquelles je m'abstiendrai. Les travaux de construction de la nouvelle usine de traitement des eaux potables dont vous venez de parler, Monsieur DUPATY, ont rencontré de multiples complications. Les services techniques de l'Agglomération justifient le choix de l'emplacement de cette usine sur le site de la Chise 1 par le fait que c'était la solution la moins chère. Les autres solutions sur des sites plus éloignés nécessitant des travaux supplémentaires d'enfouissement de canalisations, si j'ai bien compris. Cette décision était basée sur un coût estimé de l'usine à 4,4 millions d'euros hors taxes.

Les consultations menées en 2018 par la commission d'appels d'offres ont abouti à un projet d'usine de près de 7 millions d'euros, soit +60 %. Pourquoi un tel écart ? Nous pouvons estimer que les contraintes du site n'ont peut-être pas été bien prises en compte dans l'étude initiale :

- le site est inaccessible aux engins de chantier, d'où la nécessité de construire un pont,
- la zone est inondable,
- le terrain est peu propice à ce type de construction et nécessite des fondations profondes.

Nous voyons là que l'Agglomération est partie sur une solution basée sur une étude préliminaire pour le moins discutable, sinon erronée. Si les coûts véritables des différentes solutions avaient été mis en concurrence, le choix aurait pu être tout autre, mais ce n'est pas fini. Un premier avenant de 199 000 € a été signé en 2020 pour des travaux annexes, et puis il y a eu l'arrêt des travaux suite à la découverte de la pollution du site dont nous venons de parler ; malgré tout, on continue…

Aujourd'hui, on demande aux élus de voter l'avenant n° 2 de 691 227 €, il met en œuvre une fois de plus la refonte complète du projet initial -c'est normal- et il présente toujours des inconnues. Quelle est la nature et l'ampleur de la pollution ? Nous manquons d'informations sur ce point alors que c'est un élément majeur qui conditionne les choix techniques déjà pris et à prendre. Sur quelles bases, l'arrêt du captage Chise 1 a été décidé ? C'est là un autre élément important qui conditionne l'avenir même de l'usine. Nous ne savons pas. L'acquisition pour 30 000 € d'un terrain inondable de compensation sera-t-il recevable pour l'administration ? Nous ne savons pas. Quel sera le coût de la dépollution du site ? A-t-il été chiffré ? Nous ne savons pas non plus. Toutes ces interrogations sont restées sans réponse : l'inflation financière du projet, déjà 16 mois d'arrêt des travaux, les

épisodes caniculaires estivaux se multiplient et donc des problèmes d'approvisionnement en eau potable risquent de survenir. Bref, l'ensemble nous pousse tout d'abord à demander de toute urgence, s'il vous plaît, une réunion d'information destinée aux élus qui le souhaitent. Nous aimerions mieux comprendre cette situation problématique. Je sais que plusieurs élus sont intéressés. D'ailleurs, comment voter ces nouveaux avenants sans avoir ces informations ? C'est compliqué.

Enfin, nous demandons la mise en place d'une commission spéciale, centrée sur le pilotage de la construction de cette usine. Cette commission validerait les choix en toute transparence. Elle pourrait réunir les services techniques de l'Agglomération Montargoise qui gèrent ces projets, des élus, ainsi que les représentants des citoyens qui ont démontré leurs engagements et leurs compétences sur ces sujets. Je pense par exemple à l'association Les usagers de l'eau de l'AME. Merci pour les réponses. »

Monsieur DUPATY : « En ce qui concerne l'augmentation de budget, effectivement c'est un choix qui a été fait. Nous avons augmenté les débits pour éviter à terme des problèmes de pénurie d'eau. On s'aperçoit actuellement que l'été, on est tout juste à l'équilibre. C'est la raison pour laquelle il a été choisi d'augmenter les volumes. En augmentant les volumes, on augmente les capacités de traitement et le coût de l'opération. C'est pour cela que cette opération a connu au départ une certaine augmentation, c'était un choix délibéré des élus, en toute transparence et en toute logique.

Cela fait un certain nombre d'années que l'on fait des travaux à l'Agglomération, je pense qu'il faut aussi faire confiance, il y a une commission des travaux avec des représentants de toutes les communes qui travaillent régulièrement. Ils sont parfaitement informés. Tout le monde fait son travail, les techniciens, les élus. Un jour, il faut savoir faire confiance. Si vous ne faites pas confiance aux membres de la commission Travaux qui fait, je pense, sérieusement son travail, à la commission d'appels d'offres où tout le monde est représenté, il y a des professionnels dans tous les domaines, de la maîtrise d'œuvre, des entreprises, des travaux, des contrôles. Il y en a de multiples dans ce domaine. A certains moments, il faut accorder la confiance à toutes les personnes qui travaillent sur ce dossier. Il n'y a aucune raison pour qu'on n'arrive pas à construire cette usine dans de bonnes conditions, après avoir connu effectivement ces lourdes difficultés. »

Monsieur BILLAULT met aux voix cette délibération.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. FAURE, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI, M. WEBER, M. PRIGENT).

AFFAIRES GENERALES

12) Désignation des représentants de l'Agglomération Montargoise à Approlys Centr'Achats

Monsieur BILLAULT : « Par délibération n° 20-282 du 15 décembre 2020, le Conseil communautaire a désigné ses représentants auprès du Conseil d'administration de la centrale d'achats Approlys.

Par courrier du 22 janvier 2021, Approlys Centr'Achats a demandé à l'Agglomération Montargoise une modification de la délibération précitée au motif que conformément aux statuts de la centrale d'achats, l'intitulé exact est « désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant à l'Assemblée Générale avec autorisation d'exercer les fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'administration ».

Monsieur BÉGUIN quitte la séance à 19 heures 06.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir :

- Désigner le représentant titulaire, Monsieur Régis GUERIN, à l'Assemblée Générale Approlys et son suppléant, Monsieur Gérard LORENTZ, et de l'autoriser, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'administration de la centrale d'achats.
- Annuler la délibération n° 20-282 du Conseil communautaire du 15 décembre 2020. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

CULTURE

13) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Conservatoire de Musique et de Danse de Montargis (Mairie de Montargis)

Monsieur RICARDOU : « La Direction des Affaires Culturelles de l'Agglomération Montargoise et le Conservatoire de Montargis (Mairie de Montargis) entendent collaborer pour la mise en œuvre de projets communs. La complémentarité des compétences permet d'étoffer l'offre culturelle sur le territoire, de développer les publics, de compléter le parcours des élèves musiciens.

La convention a pour objet la réalisation, si les conditions sanitaires le permettent, en partenariat avec le Conservatoire de la Ville de Montargis, d'un concert : « Picolo Saxo et Cie ». Cette programmation trouve aisément sa place, tant dans programmation « Sortir » de l'Agglomération Montargoise que dans l'offre de concerts du Conservatoire.

Monsieur BÉGUIN siège à nouveau au sein de l'Assemblée à19 heures 08.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Président à la signer avec la Mairie de Montargis. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

14) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Centre de semi-liberté de Montargis

Monsieur RICARDOU : « L'Agglomération Montargoise poursuit la mise en œuvre des partenariats engagés avec les acteurs sociaux et culturels identifiés du territoire.

Conformément à l'axe « Encourager et accompagner » du « Projet culturel 2016-2021 de l'Agglomération » et à la charte « Accessibilité & droits culturels », élaborée dans le cadre du Contrat Local de Santé, la médiathèque met en place des actions en direction des publics empêchés pour favoriser l'inclusion culturelle.

Le Centre de semi-liberté de Montargis souhaite mettre à disposition de son public un fonds documentaire, convaincu que la lecture peut favoriser la réinsertion sociale.

Un projet de dépôt avec le Centre de semi-liberté de Montargis est proposé.

Je vous demande de bien vouloir approuver le partenariat avec le Centre de semi-liberté de Montargis et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente ».

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

15) Contribution au Centre de Planification et d'Education Familiale au titre de l'exercice 2021

Madame PRUNEAU : « Le CCAS de Montargis sollicite une contribution auprès de l'Agglomération Montargoise de 45 000 € pour le CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale). Pour rappel, la subvention 2020 s'est élevée à 35 000 €.

Le CCAS gère le CPEF qui fait partie intégrante des services de solidarité et répond à une mission de santé publique. Le CPEF est hébergé à l'Espace Multiservices de l'Agglomération Montargoise et ses actions sont inscrites dans le cadre du Contrat Local de Santé du territoire de l'Agglomération Montargoise.

Cette structure est un lieu d'écoute où tout un chacun peut poser, en toute confidentialité, les questions concernant : la grossesse, la contraception, l'IVG, les maladies sexuellement transmissibles, le conseil conjugal et familial. Les usagers de ce service peuvent rencontrer un conseiller conjugal, voir un médecin ou une sage-femme.

Le CPEF est sollicité pour des consultations d'usagers venant des 15 communes de l'Agglomération Montargoise et des communes hors agglomération montargoise. En effet, en 2020, les 614 consultations (719 en 2019 et 632 en 2018) se répartissaient de la manière suivante :

Montargis	174
Amilly	63
Cepoy	15
Chalette-sur-Loing	135
Chevillon-sur-Huillard	4
Conflans-sur-Loing	/
Corquilleroy	11
Mormant-sur-Vernisson	/
Pannes	16
Paucourt	/
Saint-Maurice-sur-Fessard	/
Solterre	2
Villemandeur	28
Vimory	1
Sans domicile fixe	1
Hors Agglomération Montargoise	164

Au regard de la fréquentation qui concerne l'ensemble des communes de l'Agglomération Montargoise, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur une contribution de **35 000 €** pour les activités du CPEF. »

Monsieur NOTTIN : « Nous allons voter cette subvention au CPEF ; c'est très important. Nous aurions préféré que l'Agglomération accorde les 45 000 € demandés. En 2018, 632 consultations ont été recensées, 719 en 2019 et 614 en 2020 mais cette baisse est due au confinement. C'est en progression régulière, il y a des besoins, ce sont des sujets essentiels. Je pense que cela valait le coup de répondre à la demande. C'était juste 10 000 € de plus, je pense que ce n'est pas grand-chose pour les finances de l'Agglomération. Tout à l'heure, on a parlé des chantiers qui explosent de 500 ou 600 000 €, on dit que c'est tenable pour les finances de l'Agglomération. 10 000 € pour le CPEF, je pense que ça l'était a fortiori bien davantage. »

Monsieur BILLAULT met aux voix cette délibération.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

SPORTS

16) Attribution d'une subvention à l'association « Les Roues dans l'AME » pour l'organisation de l'étape à Amilly du Paris-Nice 2021

Monsieur GODEY : « L'Agglomération Montargoise a l'honneur d'avoir été retenue pour accueillir l'arrivée de la 2eme étape du Paris-Nice 2021.

Cette 2ème étape partira de Oinville-sur-Montcient (78) le 8 mars 2021 pour une arrivée à Amilly (45) : étape de 188 kms qui verra s'affronter les plus grands coureurs cyclistes du moment.

Dans le cadre de sa politique sportive communautaire en matière d'organisation de manifestation sportive d'ampleur nationale et internationale, l'Agglomération Montargoise a vocation à organiser la réception de cette manifestation.

Afin de répondre au mieux aux attentes de la société organisatrice de cet évènement (A.S.O), l'Agglomération Montargoise s'associe à l'association « Les Roues dans l'AME » afin de porter l'organisation de cette étape à Amilly, si les conditions sanitaires le permettent.

Considérant l'importance de cette manifestation sportive, le caractère exceptionnel des préparations pour cette manifestation et les coûts engendrés pour l'organisation de cette manifestation d'ampleur internationale, je vous propose d'attribuer une subvention de **43 200 €** à l'association « Les Roues dans l'AME » et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

17) Participation financière à la Mairie de Montargis pour la patinoire temporaire

Monsieur GODEY : « Dans le cadre de sa politique sportive éducative, l'Agglomération souhaite offrir la possibilité à l'ensemble des écoles primaires de l'Agglomération d'accéder à la pratique éducative et sportive du patin à glace.

En collaboration étroite avec l'Education Nationale et la ville de Montargis, des créneaux d'apprentissage du patin sont mis à disposition des écoles primaires de l'agglomération. Ces créneaux d'apprentissage sont encadrés par les éducateurs de la ville de Montargis.

Afin de permettre à l'ensemble des écoles primaires de l'agglomération d'accéder à cette pratique, l'Agglomération Montargoise prend également à sa charge les frais de transport.

Ne pouvant accueillir l'ensemble des écoles primaires de l'agglomération sur la saison, une rotation est instaurée.

Aussi je vous propose, afin de supporter les frais liés à cette mise à disposition et permettre la prise en charge de cet encadrement de verser une participation financière de **30 000 €** à la Mairie de Montargis. »

Monsieur GODEY : « Des entrées gratuites ont été données aux 15 communes de l'Agglomération Montargoise pour les écoles primaires. »

Monsieur DUCHÊNE quitte la séance à 19 heures 15.

Monsieur PRIGENT : « Est-ce qu'il serait possible, au printemps, puisque l'accessibilité est permise aux groupes scolaires, d'avoir un bilan des classes qui se sont rendues à la patinoire pour utiliser cet équipement ? »

Monsieur BILLAULT : « Oui, bien sûr, cela me parait pertinent. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

18) Aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la SAS SODIMAVI pour la construction d'une nouvelle concession Poids lourds à Pannes Arboria 1

Monsieur LORENTZ : « L'entreprise SODIMAVI (concession Poids Lourds Volvo) a convenu d'acquérir la parcelle YL 281 sur la ZAE Arboria 1 à Pannes afin d'y construire une concession poids lourds neuve.

Cette entreprise, déjà présente sur la zone et employant 45 personnes, souhaite en effet disposer d'un bâtiment plus fonctionnel et prévoit un investissement de 2 252 000 € (dont 1 706 000 € d'immobilier).

Sur le volet immobilier de ce projet, SODIMAVI a adressé à l'Agglomération Montargoise une demande de subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Cette demande a été réceptionnée le 13 novembre 2020.

Au cours de l'instruction du dossier, il avait été convenu avec le demandeur de limiter l'assiette subventionnable aux postes de gros œuvre, charpente métallique et couverture/bardage qui seront aisés et rapides à justifier, soit une assiette éligible de 745 716 €.

La commission Développement Economique, lors de sa réunion du 12 janvier 2021, a recommandé l'attribution d'une subvention de **11 000 €** correspondant à 1,475 % de l'assiette éligible.

Il est précisé que le montant de 11 000 € est un plafond pour l'aide, le taux de 1,475 % devant s'appliquer aux dépenses réellement justifiées (factures).

Enfin, il a été signalé que l'aide qui sera accordée par l'EPCI devrait permettre à l'entreprise de bénéficier, de la part de la Région Centre Val de Loire, d'une aide complémentaire bonifiée (coefficient x1,3), soit 14.300 €.

Une convention fixera les modalités de versement de la subvention.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire. »

Monsieur DUCHÊNE siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 17.

Monsieur LORENTZ : « Il a été également envisagé, parce que c'est important pour l'Agglomération Montargoise, d'évaluer avec l'entreprise les conséquences sur l'emploi. Dans le cadre de ces transferts, il est prévu entre 4 à 5 emplois nouveaux qui seront créés dans les mois qui suivront son installation. »

Monsieur PRIGENT : « A-t-on une idée de ce que deviendront les anciens bâtiments de cette entreprise ? »

Monsieur LORENTZ : « L'entreprise n'a pas fourni d'informations. Il est fort probable que les terrains et les bâtiments dont ils sont propriétaires actuellement seront mis en vente. »

Monsieur BILLAULT : « On ne peut dire que ce que l'on connaît. »

Monsieur NOTTIN : « J'ai juste une remarque. Nous allons voter contre. On ne connait pas le chiffre d'affaires mais visiblement, l'entreprise a le même numéro de SIREN que celui de la société SODIMAVI Saran donc ce doit être la même entreprise, le chiffre d'affaires de 2019 est de 22 242 500 €. Une entreprise de 45 salariés qui peut prévoir un investissement de 2 252 000 € dont 1 706 000 € d'immobilier n'a absolument pas besoin des 11 000 € de l'Agglomération pour son projet. Même si 4 ou 5 emplois seraient créés, la délibération ne le dit pas, ils ne seront pas liés à la subvention de 11 000 €. Une fois de plus, l'entreprise agit par opportunité, vu qu'elle sait que l'Agglomération Montargoise est un tiroir-caisse, il suffit de demander pour obtenir une subvention, donc elle le fait. Cet argent serait plus utile ailleurs. Par exemple, on en a parlé tout à l'heure la subvention pour le CPEF. J'aurais préféré que l'on ne verse rien, parce que l'entreprise n'en a pas besoin : ils sont déjà installés ils ont l'argent pour s'agrandir et pour eux c'est une goutte d'eau, et donner 10 000 € de plus au CPEF pour sa subvention. »

Monsieur BILLAULT : « Merci, Monsieur NOTTIN. Aujourd'hui, je pense plus intéressant qu'une entreprise, même si elle est déjà sur site, reste sur l'agglomération montargoise. Vos paroles n'engagent que vous. C'est votre pensée et on la respecte. »

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. CHRISTODOULOU, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

TOURISME

19) Attribution d'une subvention ordinaire à l'Office de Tourisme – Exercice 2021

Monsieur GUERIN : « Dans le cadre de sa politique touristique, je vous rappelle qu'une convention entre l'Agglomération Montargoise et l'Office de Tourisme définit les engagements réciproques des deux parties en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique.

Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'Office de Tourisme afin de lui permettre de mener à bien ses missions.

Suite à la présentation de son bilan d'activité 2020, la Commission Tourisme de l'Agglomération Montargoise vous propose d'attribuer à l'Office de Tourisme la somme de **135 000 €** au titre de l'année 2021.

Ce montant est inchangé par rapport à l'année dernière.

Il conviendra que l'Office de Tourisme persévère dans la traçabilité des dépenses financées avec ces moyens afin de pouvoir annuellement vérifier que ces ressources particulières contribuent bien aux actions de promotion et de développement touristique du territoire. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

HABITAT

20) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Versements des aides

Madame BASCOP : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing a mis en place de 2015 à 2019, une **O**pération **P**rogrammée d'**A**mélioration de l'**H**abitat, sur l'ensemble des communes membres, en partenariat avec le Département du Loiret et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Son objectif est d'aider les propriétaires privés de logements anciens à réaliser des travaux, d'une part de rénovation et d'économies d'énergies, d'autre part d'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées et enfin de travaux de logements très dégradés, et ce afin d'améliorer la sécurité et le confort au quotidien.
Les aides financières mobilisables, s'adressent aux propriétaires occupants, locataires, retraités, actifs et aux propriétaires bailleurs sous certaines conditions de ressources.
Il s'agit de verser des aides aux personnes mentionnées ci-dessous dont les dossiers ont reçu un accord favorable de la CLAH (Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat) avant la fin de l'OPAH au 31 décembre 2019.
Les aides sont versées après paiement des factures par les bénéficiaires :
Pour information, chaque dossier fera l'objet d'une délibération.

Aussi, je vous propose, si vous en êtes d'accord :

- De verser aux personnes ci-dessous mentionnées lesdites aides sur présentation des factures payées et ce dans le cadre de la convention relative à l'OPAH.

Dossiers	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	Montant sollicité AME
1 - CARBONNIER Nadège	Montargis	Rénovation Thermique	13 037,00 €	1 054,00 €
2- POUATY	Corquilleroy	Rénovation Thermique	7 119,43 €	587,40 €
			20 156,43 €	**1 641,40 €**

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

21) Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur : Lancement de la démarche et demande d'un Porter à connaissance des services de l'Etat

Madame BASCOP : « Conformément à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), l'Agglomération Montargoise doit élaborer son Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID).

Les objectifs de ce plan concernent :
- Le droit à l'information pour tout demandeur de logement social, notamment en termes de modalités de dépôt de son dossier, des étapes du traitement de la demande et les caractéristiques du parc social susceptible de l'intéresser
- Un lieu physique d'accueil et d'information pour les demandeurs à l'échelle intercommunale, en prenant en compte les lieux existants d'accueil et d'enregistrement
- La gestion partagée de la demande entre partenaires pour avoir une même vision sur les demandes de logement et la gestion.

L'élaboration de ce document s'établit dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de l'Agglomération, instance partenariale qui regroupe les communes membres et l'ensemble des partenaires du logement.
Ce document qui a une durée de 6 ans, doit définir les orientations et les actions :
- Sur la gestion partagée des demandes de logement social

- Sur la mise en place système de cotation de la demande de logement social
- Sur le droit à l'information du demandeur
- Sur la mise en œuvre d'un service d'information et d'accueil des demandeurs

Pour ce faire, il convient de :

- Lancer la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur de l'AME qui concernera les 15 communes membres,
- Fixer les modalités d'association des communes membres et des bailleurs sociaux et des autres partenaires du logement indiqués dans la CIL, de la manière suivante :
    - Comité technique : représentants des élus des communes membres et des bailleurs sociaux et d'Action Logement
    - Groupes de travail distincts élus et bailleurs sociaux, Action Logement
    - Réunion de concertation : représentants des élus des communes membres et des bailleurs sociaux et des autres partenaires du logement
    - Les services de l'Etat seront consultés tout au long de la démarche. En outre, l'USH (Union Sociale de l'Habitat) et d'autres acteurs pourront participer selon les besoins
- Solliciter le Porter à Connaissance auprès des services de l'Etat. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

22) POA habitat : Convention d'Utilité Sociale de LogemLoiret : Approbation et autorisation à Monsieur le Président de la signer

Madame BASCOP :« Conformément à la loi Egalité et Citoyenneté en date du 27 janvier 2017 et la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) en date du 23 novembre 2018, les bailleurs sociaux doivent signer avec l'Etat, une convention d'utilité sociale (CUS) et ce avant le 31 décembre 2019.

Cette convention entre l'Etat et les bailleurs sociaux définit la politique patrimoniale et d'investissement des organismes, leur politique sociale ainsi que des engagements en matière de qualité de service rendu aux locataires, et ce pour une durée de 6 ans renouvelable,

Consciente des nombreux enjeux inscrits dans le cadre de ces CUS et à l'appui des législations en vigueur, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a souhaité, en tant que personne publique associée, être signataire des CUS 2ème génération des bailleurs sociaux intervenant sur le territoire communautaire pour la mise en œuvre et l'animation de sa politique de l'habitat,

Voici un résumé de la Convention d'utilité sociale de LogemLoiret : document qui reprend les engagements déclinés par politique :

- **Politique patrimoniale et d'investissement** :

Nombre logements sociaux sur le territoire en 2019	1 519
Production neuve de logements sociaux	83
Plan de ventes proposées	145

En termes de *production* de *logements sociaux neufs*, LogemLoiret mise sur la démolition de leur patrimoine existant obsolète afin d'accompagner l'aménagement urbain des quartiers prioritaires ou non. En outre, LogemLoiret fait appel à des promoteurs privés pour l'achat de logements en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) afin d'avoir sur le même site, une mixité privé/social.

En termes de *réhabilitation*, LogemLoiret priorise sur son patrimoine existant, des réhabilitations importantes, légères et du renforcement commercial à savoir des interventions sur les parties

communes et les espaces extérieurs. Dans le cadre de l'audit énergétique, des interventions techniques permettront une baisse des consommations de gaz et d'électricité.

LogemLoiret met en œuvre un plan d'action « Amiante » pour les logements mis en location avant 1997.

En termes *d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et/ou de vieillissement*, LogemLoiret met en œuvre son agenda d'accessibilité programmée avec une planification des travaux d'accessibilité dans les logements et sur 3 ou 6 ans dans les ERP de 5ème catégorie, à savoir les locaux professionnels, les locaux loués à des associations, CCAS.

- **Plan de mise en vente des logements**

Les objectifs sont les suivants : céder un patrimoine locatif qui ne remplit plus sa fonction locative initiale, promouvoir l'accession sociale à des conditions attractives auprès des locataires, favoriser l'équilibre des quartiers et renforcer la capacité financière pour soutenir la réhabilitation des logements existants. Le prix de vente fixé par LogemLoiret sur la base de la réalisation d'une étude de marché avec une décote sur le prix de vente de 0,5% par année de présence. Par ailleurs, les futurs acquéreurs bénéficient de dispositifs tels que le délai de rétractation, le récapitulatif des travaux effectués et à effectuer, des garanties de relogement, de rachat dans le cadre d'évènements (décès, chômage de plus d'un an, invalidité reconnue, divorce/dissolution du PACS, changement emploi à + de 70 Kms).

Dans le cadre de cette CUS, ce plan de mise en vente des logements se traduit de la manière suivante :

Commune	Nombre de logements proposés à la vente
Amilly	26
Chalette/loing	40
Montargis	74
St Maurice/Fessard	5

- **Politique sociale et environnementale** :

En termes d'amélioration des règles d'accès au logement, LogemLoiret a développé : prise en charge personnalisée, qualification de la demande, anonymat des dossiers, invitation des élus locaux aux commissions d'attribution des Logements et possibilité de compléter les candidatures proposées par le réservataire quand elles ne sont pas au nombre de 3.

En termes d'accueil des populations spécifiques, notamment des publics spécifiques avec des problématiques de handicap et/ou de vieillissement, LogemLoiret traite toutes les demandes d'aménagement des locataires par l'intermédiaire d'une chargée d'action sociale, en lien avec la Maison de l'Habitat et établit un recensement et une codification des logements accessibles et/ou adaptés. LogemLoiret s'est inscrit dans un projet de cohabitation intergénérationnelle. Un partenariat est institué avec la CARSAT Centre Val de Loire à destination des locataires retraités.

En termes d'accompagnement des ménages les plus fragiles, LogemLoiret emploie 8 conseillères en économie sociale et familiale qui participent au repérage des situations fragiles et est signataire d'une charte de partenariat et de coordination du dispositif de sous-location avec bail glissant. Il conventionne avec des structures pour la mise en place de portage de courses ou pour des visites à domicile lors des travaux de mise aux normes des ascenseurs.

En termes d'accueil des personnes en difficultés économiques et sociales, LogemLoiret met à disposition des associations (AIDAPHI, AHU, COALLIA, ADOMA et IMANIS) des appartements. Plan de concertation locative, mise en œuvre d'un livret de mobilité, comité de pilotage du parcours résidentiel, accompagnement spécifique auprès de du locataire, notamment les personnes âgées et

accompagnement du locataire en situation de sous-location, partenariat avec d'autres bailleurs et les Compagnons Bâtisseurs sont également mis en œuvre

- **Politique de qualité de service** : plan d'action avec 3 axes prioritaires : propreté des parties communes, traitement des demandes d'intervention technique, fonctionnement des équipements collectifs et ascenseurs.

Dispositif de lutte contre les impayés : traitement amiable ou précontentieux dès le 1er impayé et traitement contentieux quand toutes les démarches n'aboutissent pas.
En termes de tranquillité résidentielle : mise en place d'un service prévention et sécurité, participation avec les instances locales (chantiers éducatifs, ateliers pédagogiques, dispositifs sportifs, ...).

Evaluation
L'évaluation de la convention sera effectuée trois ans après sa signature et à la fin, notamment sur les indicateurs chiffrés et sur les développements qualitatifs obligatoires.
Les engagements de la convention d'utilité Sociale de LogemLoiret contribuent en partie et doivent participer aux objectifs de la stratégie de la politique de l'habitat de l'AME.
Au vu des termes de ce document, les élus de la commission Habitat demandent que les bailleurs sociaux poursuivent leurs efforts de production de logements sociaux qui permettent à l'agglomération montargoise d'atteindre ses objectifs indiqués dans le PLUiHD et de répondre ainsi aux besoins de la population.

Aussi, je vous propose :
-D'approuver la Convention d'Utilité Sociale de LogemLoiret avec le point de vigilance suivant :
Comme pour les autres bailleurs, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing demande à LogemLoiret de poursuivre ses efforts de production de logements sociaux qui permettent à l'Agglomération Montargoise d'atteindre ses objectifs indiqués dans le PLUiHD et de répondre ainsi aux besoins de la population.
-D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier. »

Monsieur NOTTIN : « Ce sont bien deux délibérations différentes, avec un vote pour chacune ? Je voudrais surtout intervenir sur la convention d'utilité sociale avec LogemLoiret, qui n'est pas la même que France Loire. Difficile de voir une convention dite d'utilité sociale avec un bailleur qui propose de vendre deux fois plus de logements sociaux que d'en produire. C'est pourtant bien ce qui ressort de cette délibération surréaliste : LogemLoiret nous explique qu'il faut vendre des logements sociaux, je le cite -c'est une belle formule "afin de renforcer la capacité financière pour soutenir la réhabilitation des logements existants".

LogemLoiret n'y va pas de main morte en proposant dans la convention que vous soumettez au vote ce soir, la vente de 145 logements pour en construire seulement 83, soit le double. La moitié de ces ventes (74) sont concentrées sur la seule ville de Montargis, ville la plus pauvre du département et de la région. Comment rendre crédible dans ces conditions le point de vigilance que vous avez inscrit dans la convention en demandant à LogemLoiret de, je vous cite "poursuivre de ses efforts de production de logements sociaux" alors qu'il en vend deux fois plus qu'il n'en construit. La vente de logements sociaux n'est pas un modèle qu'il faut encourager. La vente d'HLM comme moyen de financement de construction de nouveaux logements consisterait à passer, pour faire une analogie avec la sinistre réforme des retraites, d'un système par répartition à un système par capitalisation. Les bailleurs sociaux s'appuient sur un parc basé sur l'équilibre. Or, il y a certains immeubles où les locataires paient plus de loyer que les bailleurs sociaux ne paient de charges ; parfois c'est l'inverse. En vendant les immeubles les plus rentables, cela casse cet équilibre.

On peut également pointer une autre limite à la vente des logements : avant même de construire de nouveaux HLM, les bailleurs sociaux pourraient anticiper le moment de la revente et donc,

privilégier la construction dans des territoires où il y a un potentiel de revente. Or, ce n'est pas leur mission. Leur mission est de construire là où les bailleurs privés ne vont pas. Sur le plan national, est-ce que la loi ELAN a donné un coup d'accélérateur à la vente des HLM ? eh bien, non. Avant la loi ELAN, les HLM vendaient environ 9 000 logements par an, ils en étaient à 10 500 en 2020 ; loin encore de l'objectif des 40 000 logements souhaités par le Gouvernement. Pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas ? Parce que près de 60 % des ventes se font aux locataires et que les occupants du parc social sont des ménages modestes, au niveau de vie plus bas que celui de la population générale. Ils ne sont pas en capacité d'acheter, même à des prix inférieurs à ceux du marché.

Par ailleurs, il y a un risque évident de privatisation d'un bien public financé avec la solidarité nationale. L'Etat justifie son désengagement financier en vendant les bijoux de famille pour financer les logements sociaux de demain, selon la CNL. Les organismes privés rachètent en bloc les fleurons des HLM, et les particuliers acquéreurs, eux, sont surendettés à cause de charges élevées générant des copropriétés dégradées. Par ailleurs, beaucoup de phrases creuses sont présentes dans cette convention quand LogemLoiret nous explique tous les dispositifs mis en place pour les locataires en difficulté. Dommage que les 42 familles de la Vènerie, à Chautemps, qui ont dû quitter leur logement, du jour au lendemain, l'été dernier, suite à un sinistre, n'aient pas vu la couleur du magnifique suivi social de LogemLoiret :

- Livrés à eux-mêmes, avec des propositions de relogement souvent mal adaptées, y compris pour certaines familles avec des enfants en situation de handicap,
- des familles de 6 personnes relogées dans un T2,
- d'autres à 30 km d'ici,
- des familles seules pour organiser leur déménagement, dans un temps record.

Pareil, quand LogemLoiret met en avant la propreté des parties communes, il n'y a qu'à aller à Montargis, toujours à Chautemps, pour voir l'état honteux de la plupart de ces mêmes parties communes. La convention indique également que LogemLoiret fait appel à des promoteurs privés pour l'achat de logements en vente en l'état futur d'achèvement afin d'avoir sur le même site une mixité privée sociale. Gageons simplement que LogemLoiret, toujours dans ce touchant souci de mixité, va décider de construire des logements sociaux dans les quartiers huppés, ce qui est malheureusement loin d'être gagné, vu le faible objectif de production de logements neufs.

Pour terminer, quant à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, toujours à Chautemps, pour ne prendre que cet exemple mais c'est pareil ailleurs rue de Lattre de Tassigny ou autre, on ne compte plus ces personnes en situation de handicap ou âgées qui demandent un logement, depuis des années, en rez-de-chaussée dans ce quartier où il n'y a pas un seul ascenseur. Et ce n'est pas mieux aux Cités, à de Lattre de Tassigny. De Lattre de Tassigny, c'est aussi là qu'il y a un certain nombre de logements amiantés depuis plusieurs années. Il aurait été fort utile que la convention mette des objectifs chiffrés et ne se contente pas seulement de prendre acte que LogemLoiret, je cite "met en œuvre un plan d'actions amiante pour les logements mis en location avant 1997". Nous voterons donc contre cette convention. »

Monsieur BILLAULT met aux voix cette délibération.

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. CHRISTODOULOU, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

23) POA Habitat : Convention d'Utilité Sociale de France Loire : Approbation et autorisation à Monsieur le Président de la signer

Madame BASCOP : « Conformément à la loi Egalité et Citoyenneté en date du 27 janvier 2017 et la loi portant Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) en date du 23 novembre 2018, les bailleurs sociaux doivent signer avec l'Etat, une convention d'utilité sociale (CUS) et ce avant le 31 décembre 2019.

Cette convention entre l'Etat et les bailleurs sociaux définit la politique patrimoniale et d'investissement des organismes, leur politique sociale ainsi que des engagements en matière de qualité de service rendu aux locataires, et ce pour une durée de 6 ans renouvelable,

Consciente des nombreux enjeux inscrits dans le cadre de ces CUS et à l'appui des législations en vigueur, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a souhaité, en tant que personne publique associée, être signataire des CUS 2ème génération des bailleurs sociaux intervenant sur le territoire communautaire pour la mise en œuvre et l'animation de sa politique de l'habitat,

Voici un résumé de la Convention d'utilité sociale de France Loire qui reprend les engagements déclinés par politique :

- **Politique patrimoniale et d'investissement** :

Nombre logements sociaux sur le territoire en 2019	155
Production neuve de logements sociaux	90

En termes de *production* de *logements sociaux neufs*, pour France Loire, le Loiret, notamment la métropole orléanaise sont des territoires prioritaires. Néanmoins, sur les autres territoires France Loire propose de faire des analyses techniques et financières sur des projets initiés par les collectivités locales. France Loire a pour objectif de réaliser 30% de PLAI afin de rééquilibrer son parc et de promouvoir des logements meublés en colocation, notamment pour les étudiants, de moins de 30 ans.

En termes de *réhabilitation*, France Loire priorise plutôt des démolitions suivies de reconstructions mieux adaptées aux besoins actuels.

En termes *d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et/ou de vieillissement*, France Loire a initié le dispositif « Avant âge » pour le maintien des personnes âgées dans leur domicile et des programmes de résidences sénior et de béguinage.

- **Plan de mise en vente des logements**

Dans le cadre de cette CUS, pour notre territoire, France Loire n'a pas encore déterminé de plan de ventes. Aussi, France Loire s'engage pour un programme situé dans l'agglomération, à solliciter l'accord des communes sur les cessions envisagées.

- **Politique sociale et environnementale** :

En termes d'amélioration des règles d'accès au logement, France Loire a rédigé une charte d'attribution et met en œuvre la cotation des demandes et développe des dispositifs en intermédiation locative ou en sous location avec des structures d'insertion.

En termes d'accueil des populations spécifiques, notamment des publics spécifiques avec des problématiques de handicap et/ou de vieillissement, France Loire met en place des projets d'aménagement et de résidences séniors et de béguinage.

En termes d'accompagnement des ménages les plus fragiles, France Loire met en place des mesures en termes de réinsertion sociale avec des projets de pensions de famille.

En termes d'accueil des personnes en difficultés économiques et sociales, France Loire a rédigé un livret des bonnes pratiques afin d'aider les locataires à maîtriser leur consommation d'énergie.

- **Politique de qualité de service** : plan d'action pour améliorer la qualité de vie du quartier et les troubles de voisinage, mise en place de dispositifs pour le traitement des réclamations et pour le suivi de la propreté des immeubles ainsi que d'une astreinte.

Dispositif de lutte contre les impayés : France Loire a recruté 10 conseilleurs sociaux et recouvrement, a recours à des plans d'apurement et des solutions amiables, met en place des dispositifs de mutation sociale et d'accompagnement de soutien financier temporaire.
En termes de tranquillité résidentielle : France Loire met en place des mesures contre les troubles de voisinages telles que la formation de leur personnel, des partenariats avec des associations dédiées et des interventions avec des parents relais et des médiateurs.

Evaluation
L'évaluation de la convention sera effectuée trois ans après sa signature et à la fin, notamment sur les indicateurs chiffrés et sur les développements qualitatifs obligatoires.
Les engagements de la convention d'utilité sociale de France Loire contribuent en partie et doivent participer aux objectifs de la stratégie de la politique de l'habitat de l'AME.
Au vu des termes de ce document, les élus de la commission Habitat demandent que les bailleurs sociaux poursuivent leurs efforts de production de logements sociaux qui permettent à l'agglomération montargoise d'atteindre ses objectifs indiqués dans le PLUiHD et de répondre ainsi aux besoins de la population.

Aussi, je vous propose :
-D'approuver la Convention d'Utilité Sociale de France Loire avec le point de vigilance suivant :
Comme pour les autres bailleurs, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing demande à France Loire de poursuivre ses efforts de production de logements sociaux qui permettent à l'Agglomération Montargoise d'atteindre ses objectifs indiqués dans le PLUiHD et de répondre ainsi aux besoins de la population.
-D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI)

TRAVAUX

24) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 2 au marché n° 17-032S de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de l'unité de traitement des eaux issues du champ captant de la Chise à Amilly

Monsieur DUPATY : « Le Président de l'Agglomération Montargoise, suite à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 11 mai 2017, a signé le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement SAS SAFEGE / SARL LIGNE DAU, conclu sur appel d'offres ouvert (en vertu des articles 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016), concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de l'unité de traitement des eaux issues du champ captant de la Chise à Amilly, pour un montant total forfaitaire de rémunération provisoire avant études de 202 850,00 € HT.

Un premier avenant, notifié le 5 juin 2018 au titulaire du marché, a révisé le forfait de rémunération et le délai d'exécution du marché consécutivement à l'exécution de la mission PRO conformément aux dispositions des articles 29 et 30 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993. Les modifications du marché introduites par cet avenant portaient sur :

- L'évolution du délai d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre passant de 48 à 58 mois.

- La révision du forfait de rémunération passée de 202 850,00 € HT à 317 850,00 € HT consécutivement à l'évolution de l'enveloppe de travaux qui évoluait de 4 400 000 € HT à 7 150 000 € HT

Justification de l'avenant n°2 : Le marché de travaux objet de cette mission de maîtrise d'œuvre prévoit plusieurs phases de travaux : des travaux préliminaires, les travaux de construction, la période de mise en service et validation et enfin la mise en observation. Au cours de la transition entre les travaux préliminaires et les travaux de construction, fin octobre 2019 une pollution de sol a été mise en évidence au droit de l'implantation retenue pour le futur bâtiment. Le marché de travaux a alors été suspendu par ordre de service d'arrêt daté du 8 novembre 2019. L'une des conséquences directes de la découverte de cette pollution est l'abandon, à minima temporairement, du forage Chise 1. Aussi le projet conçu en prenant en compte les forages Chise 1, 2 et 3 a dû être adapté aux seuls forages Chise 2 et 3.

De nombreuses démarches ont été menées par l'Agglomération au cours desquelles le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre l'a accompagné :

- Novembre 2019 à février 2020 : diagnostic et évaluation de la pollution dans le respect de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués.
- 26 février 2020 : réunion de présentation à la DDT des modifications envisagées et évaluation des impacts vis-à-vis de la réglementation.
- Mars à décembre 2020 : réflexions, études et négociations techniques avec le groupement d'entreprises de travaux – en cours de finalisation en vue d'un avenant avant reprise du chantier.

Le projet a évolué de manière importante avec l'objectif de mettre à profit les aménagements déjà réalisés. Les principales évolutions ont porté sur :

- Le changement d'implantation du futur bâtiment : déplacement d'environ 100 m vers le sud ;
- L'adaptation du projet au retrait du forage Chise 1 et l'augmentation de capacité de prélèvement sur les forages Chise 2 et 3 ;
- L'adaptation du principe de fondation profonde ;
- L'adaptation architecturale du bâtiment à son nouvel environnement ;
- La refonte des accès au bâtiment et de son ergonomie en lien avec les nouvelles contraintes : inondabilité, exploitabilité, adaptation des voies d'accès ;
- L'adaptation des réseaux secs et humides ;
- L'alimentation électrique.

Objet de l'avenant n° 2 :

- Réviser le délai d'exécution consécutivement à l'arrêt du chantier lié à la découverte de la pollution sur le site de Chise 1 : passage de 58 à 75 mois.
- Réviser la rémunération du maître d'œuvre en valorisant :
    - Les prestations réalisées par le titulaire durant la période d'arrêt de chantier consécutive à la découverte de la pollution et notamment l'accompagnement de l'Agglomération dans l'évolution du projet durant l'année 2020,
    - La reprise des études débouchant sur la production des dossiers réglementaires suite aux modifications du projet : dossier loi sur l'eau, dossier d'étude au cas par cas et dossier Coderst.
    - La mise en conformité des pièces contractuelles du marché de travaux avec le nouveau projet,
    - La reprise des études de VISA des documents d'exécution déjà visés avant la découverte de la pollution et qui devront à nouveau être visés après adaptation au nouveau projet par les entreprises,
    - La préparation d'un nouveau dossier de permis de construire

Ces modifications impliquent donc une augmentation du montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre de **31 500,00 € HT** représentant une augmentation de **+9,91 %** du montant du marché après l'avenant n°1. L'avenant n°2 porte l'augmentation du montant du marché initialement attribué par la Commission d'Appel d'Offres à **146 500,00 €** représentant **+ 72,2 %.**

Le dépassement du seuil de 10% d'augmentation prévu par l'article 139 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 se justifie par le fait que :

- l'avenant définissait le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre était explicitement prévu à l'article 6.2 du CCAP du marché, ce qui permet d'acter de telles modifications "*quel qu'en soit leur montant*", conformément aux dispositions du 1° de l'article 139 dudit Décret ;

- les services supplémentaires à la réalisation des études, bien que non prévisibles lors de la passation du marché initial, sont devenus nécessaires à la mission et ne peuvent être légalement confiés à un autre opérateur en vertu de la loi MOP de 1985, sauf à relancer une étude complète ce qui représenterait "un inconvénient majeur" et "entraînerait une augmentation substantielle des coûts" pour la collectivité au sens du 2° de l'article 139 du Décret précité.

Tel que prévu à l'article L.1414-4 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales issu du code de la Commande Publique du 1er avril 2019 article R2194-8 "relative aux marchés publics", « ***tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis* [favorable ou défavorable] *à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis.*** *Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres.* »

Par conséquent, le présent projet d'avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres réunie en sa séance du 21 janvier 2021. A cette occasion, elle a rendu un avis favorable à l'avenant n°2 au marché 17/032S.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 17-032S de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de l'unité de traitement des eaux issues du champ captant de la Chise à Amilly. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. FAURE, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI, M. WEBER, M. PRIGENT).

25) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 2 au marché n° 18-030T de travaux de construction de l'unité de traitement des eaux issues du champ captant de la Chise à Amilly

Monsieur DUPATY : « Le Président de l'Agglomération Montargoise, suite à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 27 juillet 2018, a signé le marché avec le groupement d'entreprises représenté par son mandataire OTV-MSE, conclu au terme d'une procédure concurrentielle avec négociation (en vertu des articles 25-1.2° et 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016), concernant les travaux de construction de l'unité de traitement des eaux issues du champ captant de la Chise à Amilly, pour un montant global et forfaitaire de 6 995 000,00 € HT.

Un premier avenant, notifié le 22 octobre 2020 au titulaire du marché, a porté sur :

- Les modifications techniques suivantes :

- Enfouissement des lignes électriques haute tension par ENEDIS, travaux complémentaires, modifications d'équipement prévus au marché et ajout d'équipements dans le poste de transformation
- Pérennisation du pont sur le Loing initialement prévu pour être temporaire
- Aménagement de l'accès au pont depuis la RD2007.
- Optimisation des équipements découlant de la pérennisation du pont (stockage de Charbon Actif à Grains)
- Dévoiement des réseaux d'eau potable sur le site de Chise 1– Réalisation des raccordements
- Dépose et repose d'un débitmètre de sectorisation DN300 dans l'emprise du chantier
- Fourniture et pose d'un portail pour fermer l'accès au pont sur le Loing.
- Dépose et traitement d'éléments en plomb non repérés à l'occasion du diagnostic avant travaux
- Prise en charge par le groupement de la prestation de découpe des arbres couchés ou endommagés lors des opérations de pose des réseaux entre les sites de Chise 1 et Chise 3

- La révision du montant du marché consécutive aux modifications techniques intégrées au marché initial :
  - L'incidence financière de ces modifications a représenté un montant de 199 616,03 € HT soit une augmentation de + 2,85 % du montant du marché initialement attribué par la Commission d'Appel d'Offres.
- La révision de la répartition entre les membres du groupement
- La révision du délai d'exécution du marché : passage de 32 à 33 mois

Justification de l'avenant n° 2 : Le marché de travaux objet de cette mission de maîtrise d'œuvre prévoit plusieurs phases de travaux : des travaux préliminaires, les travaux de construction, la période de mise en service et validation et enfin la mise en observation. Au cours de la transition entre les travaux préliminaires et les travaux de construction, fin octobre 2019 une pollution de sol a été mise en évidence au droit de l'implantation retenue pour le futur bâtiment. Le marché de travaux a alors été suspendu par ordre de service d'arrêt daté du 8 novembre 2019. L'une des conséquences directes de la découverte de cette pollution et l'abandon, à minima temporairement, du forage Chise 1. Aussi le projet conçu en prenant en compte les forages Chise 1, 2 et 3 a dû être adapté aux seuls forages Chise 2 et 3.

De nombreuses démarches ont été engagées par le Maître d'Ouvrage :

- Novembre 2019 à février 2020 : diagnostic et évaluation de la pollution dans le respect de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués.
- 26 février 2020 : Réunion de présentation à la DDT des modifications du projet envisagées et évaluation des impacts vis-à-vis de la réglementation.
- Mars à décembre 2020 : Réflexions, études et négociations techniques entre le titulaire du marché de travaux et le maître d'ouvrage.

Objet de l'avenant n° 2 :

L'objet du présent avenant porte sur la contractualisation de l'ensemble des modifications apportées au projet consécutivement à la découverte de la pollution de sol responsable de l'arrêt du chantier en novembre 2019. Ces modifications sont le fruit du travail de réflexion, d'échanges et d'études intervenu sur la période de mars à décembre 2020 pour faire évoluer le projet initial en intégrant les nouvelles contraintes avec l'objectif de mettre à profit les aménagements déjà réalisés.

Les principales évolutions du projet portent sur :

- Le changement d'implantation du futur bâtiment : déplacement d'environ 100 m vers le sud ;

- L'adaptation du projet au retrait du forage Chise 1 et à l'augmentation de capacité de prélèvement sur les forages Chise 2 et 3.
- L'adaptation du principe de fondation profonde ;
- L'adaptation architecturale du bâtiment à son nouvel environnement ;
- La refonte des accès au bâtiment et de son ergonomie en lien avec les nouvelles contraintes : inondabilité, exploitabilité, adaptation des voies d'accès ;
- L'adaptation des réseaux secs et humides ;
- L'alimentation électrique

Cet avenant n'a pas d'incidence sur le délai d'exécution du marché suite à l'avenant 1.

Les modifications du projet se traduisent par l'augmentation du marché de travaux à **491 611,00 € HT**, représentant une augmentation de +6,86 **%** du montant du marché après l'avenant n°1. L'avenant n° 2 porte l'augmentation du montant du marché initialement attribué par la Commission d'Appel d'Offres à **691 227,03 €** représentant + **9,88 %.**

Tel que prévu à l'article L.1414-4 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales issu du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 article R2194-9, « ***tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis* [favorable ou défavorable]** ***à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis.*** *Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres.* »

Par conséquent, le présent projet d'avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres réunie en sa séance du 21 janvier 2021. A cette occasion, elle a rendu un avis favorable à l'avenant n° 2 au marché n° 18-030T.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 18-030T de travaux de construction de l'unité de traitement des eaux issues du champ captant de la Chise à Amilly. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. FAURE, M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI, M. WEBER, M. PRIGENT).

Monsieur WEBER : « J'avais une question diverse que je vous avais soumise, Monsieur le Président. J'ai été interpellé par un article de La République du Centre, citant un responsable de Nexity qui avançait que le bâtiment central de la place d'armes de la caserne Gudin serait rasé cet hiver.

A ma connaissance, lors du vote de la vente dudit bâtiment à Nexity le 23 mai 2019, rien n'annonçait sa destruction. La nouvelle interroge donc beaucoup de citoyens.
Nous souhaiterions que vous apportiez un peu de transparence dans ce dossier, qui concerne un élément du patrimoine montargois et qui engage fortement sur les contours du futur site. Pourriez-vous apporter des réponses aux questions suivantes, s'il vous plaît ?

L'AME a-t-elle validé un projet qui comportait la destruction du bâtiment de l'horloge ?
L'AME a-t-elle validé un permis de construire à Nexity dans lequel le bâtiment de l'horloge serait démoli ?
Avez-vous autorisé Nexity par quelque moyen que ce soit à commencer les travaux de démolition?

Avez-vous, selon vous, les délibérations adéquates pour signer l'acte de vente définitif à Nexity sans passer par une nouvelle délibération communautaire ?
Si oui, sur quelle délibération vous basez-vous ? »

Monsieur BILLAULT : « Des réponses ont été apportées à ces questions. »

Monsieur WEBER : « Les réponses intéresseraient peut-être d'autres conseillers communautaires. »

Monsieur BILLAULT : « Je veux bien diffuser les réponses aux conseillers communautaires, présents ce soir. Vos questions sont pertinentes et intéressantes. Le problème, c'est qu'on tourne toujours un peu en boucle. On a les adresses mail de tous les conseillers communautaires, on diffusera les réponses communiquées à Monsieur WEBER. Il n'y a pas de problème. »

Monsieur WEBER : « Juste une réponse : pensez-vous avoir la délibération adéquate pour signer l'acte de vente ? »

Monsieur BILLAULT : « Bien sûr. »

Monsieur WEBER : « Il s'agit bien de la délibération du 23 mai 2019 ? »

Monsieur BILLAULT : « Tout à fait. Vous aurez les éléments demandés par Monsieur WEBER. Ce sera une vraie transparence. »

Monsieur WEBER : « Merci beaucoup. »

Monsieur BILLAULT : « Merci à vous. Le prochain Conseil communautaire aura lieu mardi 30 mars 2021. Je vous remercie. Un vote de budget, c'est toujours long, avec des chiffres et des chiffres. Merci au Vice-Président en charge des finances, il a bien travaillé. Faites attention au retour, nous sommes en vigilance neige/verglas. »

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur BILLAULT, Président, lève la séance à 19 heures 39.

La Secrétaire de séance, **Le Président,**

Fabienne LANGRAND **Jean-Paul BILLAULT**